

Belvézet mag

L'INFORMATION
MUNICIPALE DE
BELVEZET

Décembre
2024



Sommaire

- 03** | Edito
- 04** | Le Rendez-vous des habitants
- 06** | Réunions publiques
- 07** | Informations communales
- 12** | Etat civil
- 13** | Finances communales
- 18** | Séances du conseil municipal
- 22** | Les travaux communaux
- 34** | Festivités, manifestations et évènements
- 44** | Une année à l'Arbousier
- 47** | Nature et environnement
- 50** | Les associations
- 59** | Intercommunalité
- 62** | Un peu d'histoire
- 64** | Informations pratiques
- 71** | Numéros utiles





Informier, communiquer, se parler.

Chères habitantes, chers habitants,

L'information ne se limite pas à une simple transmission de nouvelles, elle renforce le lien entre les élus et les habitants, entre les hameaux, entre les acteurs associatifs de notre commune. C'est pourquoi nous avons choisi de créer ce magazine annuel qui nous permettra de partager les projets réalisés ou en cours, de présenter les finances, de rappeler les services extra communaux et bien d'autres rubriques que vous découvrirez au fil de ces pages. Ce nouvel outil de communication se veut complémentaire du site internet - qui sera remis à neuf début 2025 - des newsletters, des divers communiqués papier et des réseaux sociaux de la commune.

Mais au-delà de l'information et de la communication, le conseil municipal reste fidèle à son projet participatif où se parler et s'écouter reste au cœur de nos préoccupations. Les réunions publiques et le travail des commissions ouvertes permet une circulation vivante des idées et des attentes, nous construisons une parole commune où chacun peut s'exprimer et être entendu. Ces moments d'échanges et de dialogues directs nourrissent la richesse de notre vie locale et nous guident dans l'exercice de nos responsabilités d'élus.

Notre commune est vivante grâce à vous. Continuons d'informer, de communiquer et surtout, de nous parler pour co-construire l'avenir et faire grandir notre village.

Avant de vous laisser découvrir les pages qui suivent je me permets au nom du conseil municipal et du personnel de la commune de vous souhaiter de joyeuses fêtes de Noël et de fin d'année.

Michel Lafont

Michel Lafont

Maire de Belvézet



Le rendez-vous des habitants



Chaque deuxième samedi du mois, de 15h à 17h, la salle polyvalente est réservée pour le "Rendez-vous des habitants".

Vous y êtes tous invités !

Des élus sont bien sûr présents : l'équipe de la commission "vivre longtemps au village, solidarité " qui est à l'initiative de ces rendez-vous. Ils sont disponibles et à votre écoute.

Mais, ce n'est pas une simple permanence ! Ces rendez-vous ont été, dès la première, un moment de rencontre chaleureux, convivial et joyeux avec boissons diverses, gâteaux, souvent préparés par les habitants, chocolats et autres friandises ou petites douceurs !

Bref : on discute, on blague, on se régale et on finit toujours par se dire en partant :

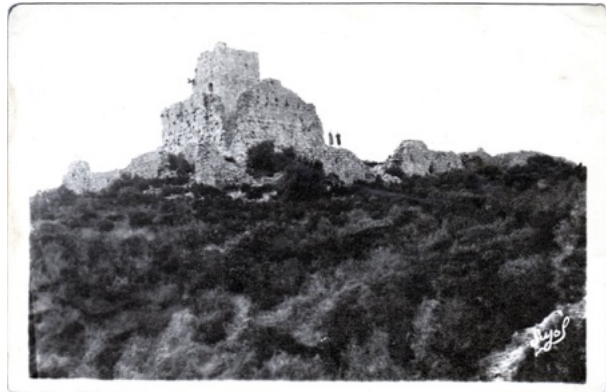
"Vivement le prochain Rendez-vous ! ».



Le rendez-vous des habitants



BELVEZET (Gard). - Mas de l'ancienne Eglise.



BELVEZET (Gard). - Les pins haut Max.



Belvézet - La Vieille Eglise



BELVEZET (4). - Café Boulet



BELVEZET (2). - Place de la Mairie. - Sortie des Ecoles
Édition Seyal - Eyrieux
Collection artistique Les « Lang des Gard », photo, éd. Mairie-Eyrieux

Nous lançons un appel à vous tous !

Nous souhaitons constituer une banque d'images de Belvézet à partir des photos, des plus anciennes aux plus récentes, que chaque habitant peut posséder : des paysages, des vues d'ensemble ou détaillées, des maisons, des bêtes en troupeau ou solitaires...

Nous n'en ferions bien sûr que des reproductions, les originaux restant en votre seule possession !

Nous avons déjà pu admirer l'éclat des expositions organisées dans l'Ancienne Église : elle serait un lieu formidable pour regrouper toutes ces photos que nous pourrions tous contempler avec émotion !

REUNIONS PUBLIQUES

RÉUNIONS PUBLIQUES ET COMMISSIONS EXTRAMUNICIPALES

Depuis plus de 4 ans, la participation des habitants est au cœur du projet politique municipal. Vous avez été informés et associés aux instances de réflexions et d'échanges qui vous concernent directement afin :

- d'être force de réflexions et de propositions constructives
- d'impulser et préparer la mise en œuvre des décisions sur l'ensemble des sujets municipaux

Le conseil municipal prend ensuite ses responsabilités dans les choix effectués et votés.

Depuis le mois de juin 2020, la concrétisation de cette participation citoyenne s'est effectuée par le biais de :

- 5 réunions publiques de l'ensemble des habitants,
- 6 réunions de hameaux,
- + de 50 réunions de commissions.
- La mise en place de comités de pilotage pour l'Arbousier et pour le devenir de l'ancienne église

Vous avez été associés au travail des commissions suivantes :

- Finances, budget
- Vivre longtemps au village, santé, action sociale, solidarité
- Environnement, Agriculture
- Enfance, jeunesse
- Association, sport,
- Culture, patrimoine, tourisme
- Economie, production locale
- Aménagement du territoire, travaux
- Transparence, information, formation, innovation :
- Mobilité, énergie

Au cours de l'année 2025 de nouvelles réunions publiques vont être organisées afin d'échanger sur des sujets majeurs pour l'avenir du village :

- * la gestion commune de l'eau,
- * le changement de P.L.U,
- * la place de l'Arbousier dans le complexe d'une nouvelle salle polyvalente.

Chaque habitant qui souhaite intégrer une commission peut le faire simplement en envoyant un mail à l'adresse suivante :

infos@belvezet30.fr



INFOS COMMUNALES

MAIRIE DE BELVEZET

33 Place René Domergue
30580 BELVEZET

Mail: contact@belvezet30.fr
Téléphone : 04 66 22 42 70

Accueil téléphonique :

- Lundi et Jeudi : 9h - 16h
- Mardi et Vendredi : 9h - 17h30

Horaires d'ouverture du secrétariat :

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00
- Mardi 9 h 00 à 17 h 30
- Vendredi 9 h 00 à 17 h 30

NOUVEAUX HABITANTS

Pour éviter des oublis lorsque nous vous envoyons des courriers, des invitations, nous avons besoin de vous connaître (coordonnées, composition du foyer), par exemple pour le Noël des enfants et le repas des aînés.

Merci de communiquer ces informations au plus tôt au secrétariat de la mairie.

Pour faciliter la distribution du courrier, pensez à indiquer votre nom sur votre boîte aux lettres.

INSCRIRE SON ENFANT A L'ECOLE

Les enfants de Belvézet sont accueillis dans les écoles publiques de maternelle et primaire de Saint-Quentin la Poterie.

Pour tout renseignement contacter l'adjointe aux écoles en mairie de Saint-Quentin-La-Poterie au 04 66 22 15 71.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour bénéficier des lignes de bus qui desservent les écoles de Saint-Quentin la Poterie, du collège de Mayac et du Lycée Gide, il y a lieu de s'inscrire sur le site de Lio pour obtenir une carte de transport.

INFOS COMMUNALES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour s'inscrire sur les listes électorales, plusieurs conditions doivent être respectées : posséder la nationalité française, être majeur, jouir de ses droits civils et politiques, être domicilié à Belvézet ou soumis aux impôts locaux de la commune depuis au moins deux ans (taxes foncières et ou d'habitation sur les résidences secondaires).

Pour les jeunes qui fêtent leur dix-huitième anniversaire dans l'année, l'inscription est automatique.

Les citoyens européens peuvent participer aux élections municipales et européennes.

L'inscription sur les listes électorales s'effectue soit en mairie soit en ligne.



RECENSEMENT CITOYEN - JEUNES DE 16 ANS

Tous les jeunes français doivent se faire recenser. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, à la Mairie de leur domicile.

L'attestation de recensement est délivrée sur présentation :

- de la carte nationale d'identité du jeune
- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile

Elle est demandée pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (BAC, Permis de conduire...).

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Pourquoi se faire recenser ? Le recensement de la population permet d'établir la population officielle de chaque commune et de connaître le nombre de personnes résidant en France. Cette opération fournit également des statistiques sur la population. Aussi les résultats du recensement déterminent en outre, la participation de l'Etat au budget de la commune. Se faire recenser permet donc à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

INFOS COMMUNALES



En 2025, Belvézet réalisera le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés.

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, Olivier Chabrol, adjoint technique communal désigné agent recenseur, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

ENQUETE FAMILLES

Vous serez peut-être aussi concernés par l'enquête Familles.

En 2025, une courte enquête visant à mieux comprendre les familles d'aujourd'hui et leur histoire complétera le recensement : à quel âge devient-on parent ou grand-parent ? Comment vivent les enfants de parents séparés ? Combien de personnes n'ont jamais vécu en couple ?

Certains quartiers de notre commune seront tirés au sort pour y répondre. Si votre logement en fait partie, l'agent recenseur vous remettra ou vous déposera une notice présentant l'enquête et comportant toutes les informations utiles pour y répondre.

Répondre à l'enquête Familles est simple et rapide. La réponse se fait sur papier ou sur internet, selon ce que vous aurez choisi pour le recensement.

Pour en savoir plus sur l'enquête Familles, rendez-vous sur [insee.fr](https://www.insee.fr).



INFOS COMMUNALES

TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

Adopté lors de la séance du conseil municipal du 11 Avril 2024

Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale (MTHRS).

Depuis le début du mandat et comme cela a été annoncé lors des réunions publiques, la ligne politique du conseil municipal est de réviser la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui représentent environ 50% des logements de la commune. Les problèmes liés à ce fort pourcentage sont connus : évolution démographique lente, difficultés pour trouver un logement notamment pour les jeunes, surenchère immobilière. En outre l'augmentation soudaine de population lors des périodes de vacances a un impact sur le fonctionnement de la commune : consommation d'eau en forte hausse, gestion des déchets, difficultés de circulation et de stationnement, nuisances sonores. Jusqu'en 2023 le conseil municipal n'a pas pu appliquer sa politique en matière fiscale car les taxes sont liées. Augmenter la taxe d'habitation sur les résidences secondaires engendrait une augmentation mécanique des taxes foncières. L'instauration de la MTHRS permet au conseil municipal d'aller dans le sens de son projet sans que les taxes sur le bâti et le non bâti ne soient impactées.

Dans cette optique, le conseil municipal a décidé en 2023 de majorer de 30% la part communale de la cotisation de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. En 2024, le conseil municipal a délibéré pour augmenter cette majoration de 30 à 39%.

Pour rappel les taux sont les suivants :

- Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8,55 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 50,28 %



INFOS COMMUNALES

MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'INFORMATIONS PAR SMS

La commune de Belvézet s'enrichit d'un nouveau service de diffusion d'informations importantes pour la vie du village.

Soucieuse de vous tenir au courant des actualités de la commune telles que des alertes d'urgence ou plus simplement des informations et rappels d'évènements et réunions publiques, l'équipe municipale vous propose de les recevoir sur votre smartphone.

Sans aucun surcoût et de façon totalement anonyme **vous pouvez télécharger l'application Campagnol pour vous connecter aux informations** envoyées par l'équipe municipale :

- 1- Téléchargez l'application Campagnol
- 2- A l'ouverture choisissez le département du Gard
- 3- Choisissez ensuite Belvézet
- 4- Vous y êtes !

En cliquant sur « Actualités » vous accédez aux informations envoyées par l'équipe municipale.

En cliquant sur « signaler » vous pouvez envoyer à la mairie un signalement qui concerne des informations et observations qui vous semblent utiles pour la sécurité de tous telles que par exemple : animaux errants, pannes électriques, problèmes de voirie ...

Ce signalement peut être anonyme.

ATTENTION ce signalement ne peut pas traiter les accidents urgents (les N° 15, 17 et 18 sont faits pour ça) ni les affaires privées.



Retrouvez nous sur
APP CAMPAGNOL
Alertes, Actualités & Evènements



- 1 **Téléchargez l'application « Campagnol »** sur Apple Store ou Google Play
- 2 **Sélectionnez votre département et votre commune**
- 3 **Consultez les actualités et l'agenda** et recevez une notification à chaque publication
- 4 **Suivez d'autres structures (association, école...)** à tout moment, à partir du menu « Favoris »

GRATUIT
Aucune donnée collectée
sans inscription, ni géolocalisation



campagnol.fr | 



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Albane Quinsat, née le 03 Septembre 2024

MARIAGES

René Rubinocci et Géraldine Sornay, mariage célébré le 22 Avril 2023

Maxime Vebret et Camille Coulon-Chabrol, mariage célébré le 06 Septembre 2024

Fabrice Leudière et Zohra Siddiki, mariage célébré le 14 Septembre 2024

DÉCÈS

Jacques Charras, décédé le 16 Mars 2023

Ginette Domergue veuve Chauvet, décédée le 13 Octobre 2023

Claude Johnson, décédé le 30 Octobre 2023

Bérandère Velay veuve Stengel, décédée le 08 Septembre 2023

Anne Bedou, décédée le 11 Janvier 2024

Henriette Valette veuve Robert, décédée le 27 Août 2024

Jean-Jacques Chaignaud, décédé le 2 Novembre 2024

INHUMATIONS

Jacqueline Roussel, épouse Grefeuille, le 16 Septembre 2024

Robert Charretier, le 9 Juillet 2024

FINANCES COMMUNALES

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, **les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les salaires du personnel communal et les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments et véhicules communaux, l'entretien de la voirie et des terrains, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, frais de scolarisation notamment), le reversement de l'attribution de compensation à la communauté de communes, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Des dépenses consacrées à la biodiversité sont également effectuées chaque année dans le cadre de l'engagement de la commune d'affecter 20% des recettes des parcs photovoltaïques à ce thème (délibération du 15/10/2010).

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat, aux loyers et baux en cours et aux redevances des parcs photovoltaïques qui représentent 35% des recettes perçues.

Le budget d'investissement restaure et améliore le patrimoine communal et prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

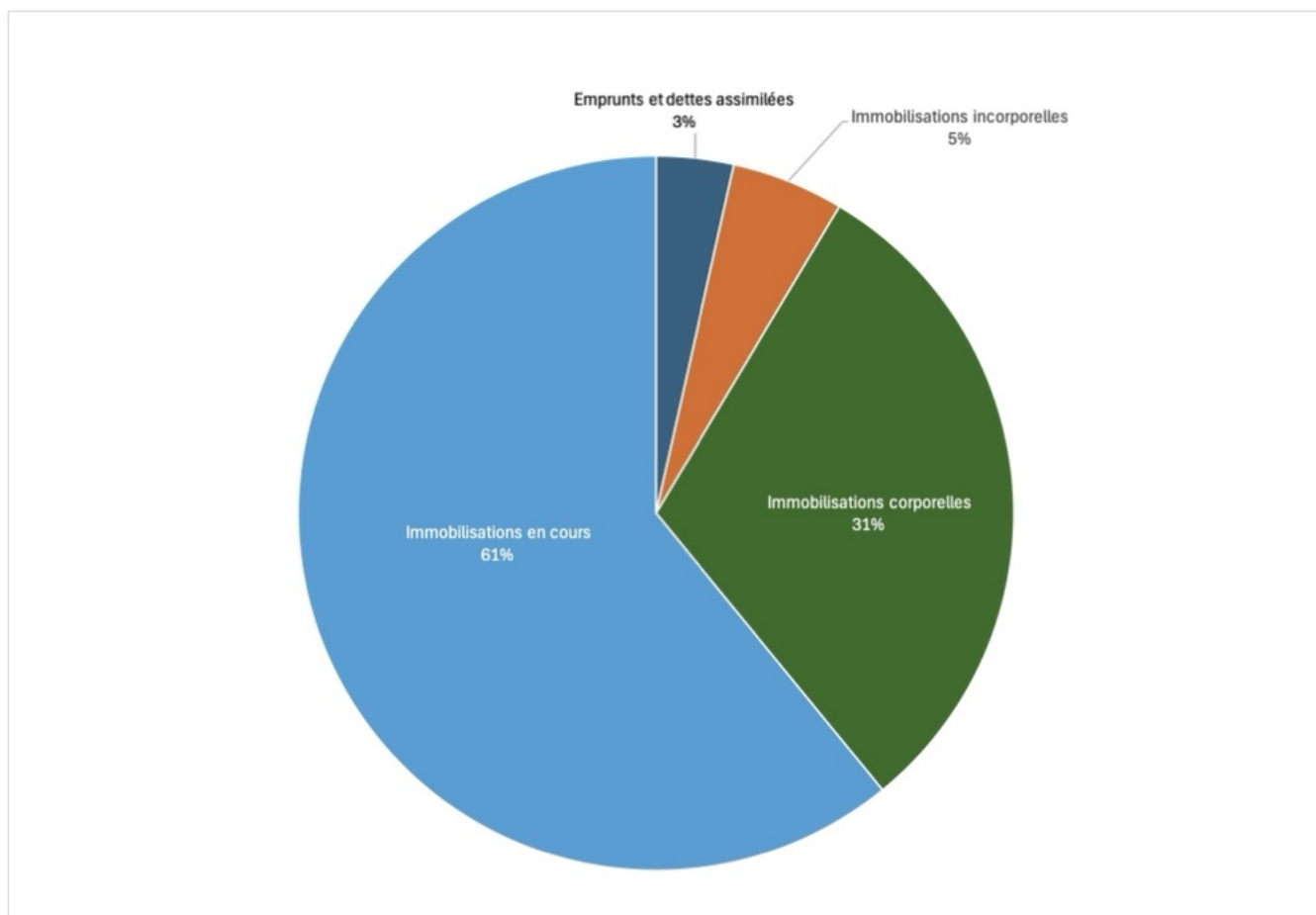
Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les autorisations d'urbanisme (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la restauration de l'ancienne église).

FINANCES COMMUNALES 2023

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023



DEPENSES 273 231 €

Dépenses	
Objet	Montant
Emprunts et dettes assimilées	9 568 €
Immobilisations incorporelles	13 860 €
Immobilisations corporelles	83 365 €
Immobilisations en cours	166 438 €

Emprunts et dettes assimilées : Remboursement du capital de l'emprunt (réhabilitation du presbytère)

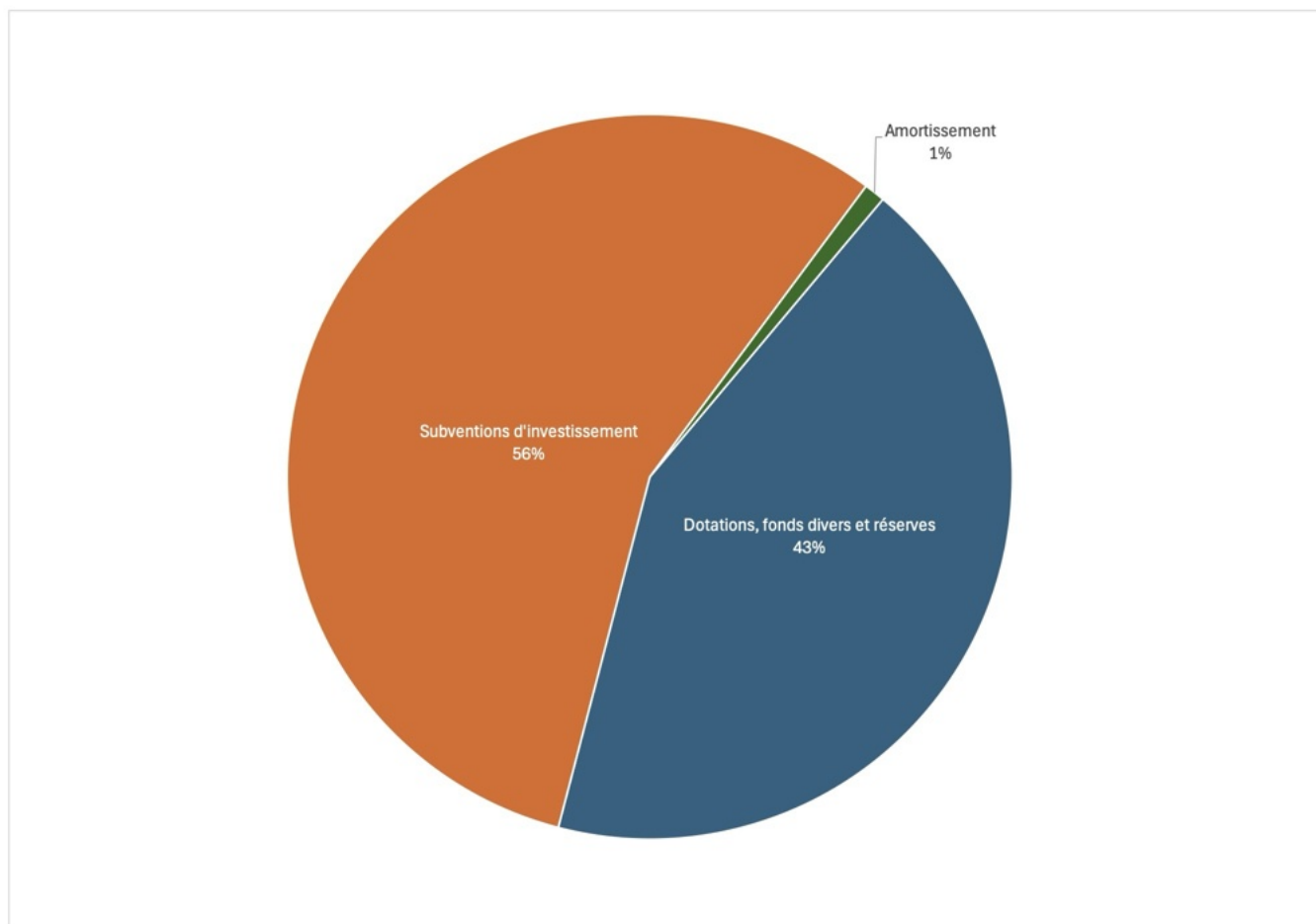
Immobilisations incorporelles : Etude préalable du Castellans : état des lieux, recherches historiques et programme de travaux
Dissimulation des réseaux et éclairage public du Mas du Bayle : participation versée au SMEG

Immobilisations corporelles : Cimetière (entrée Est ; reprise des tombes)
Dissimulation du réseau Telecom et voirie du Mas du Bayle
Dissimulation des réseaux le Puget : tranchées préalables aux travaux
Abri-bus parking Arbousier
Branchement eau du lavoir de l'ancienne église
Mise aux normes électriques de l'Arbousier
Panneaux de rue, souffleur

Immobilisations en cours : Fin de la 2nde phase de restauration de l'ancienne église

FINANCES COMMUNALES 2023

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023



RECETTES

482 735 €

Recettes	
Objet	Montant
Dotations, fonds divers et réserves	207 352 €
Subventions d'investissement	270 873 €
Amortissement	4 510 €

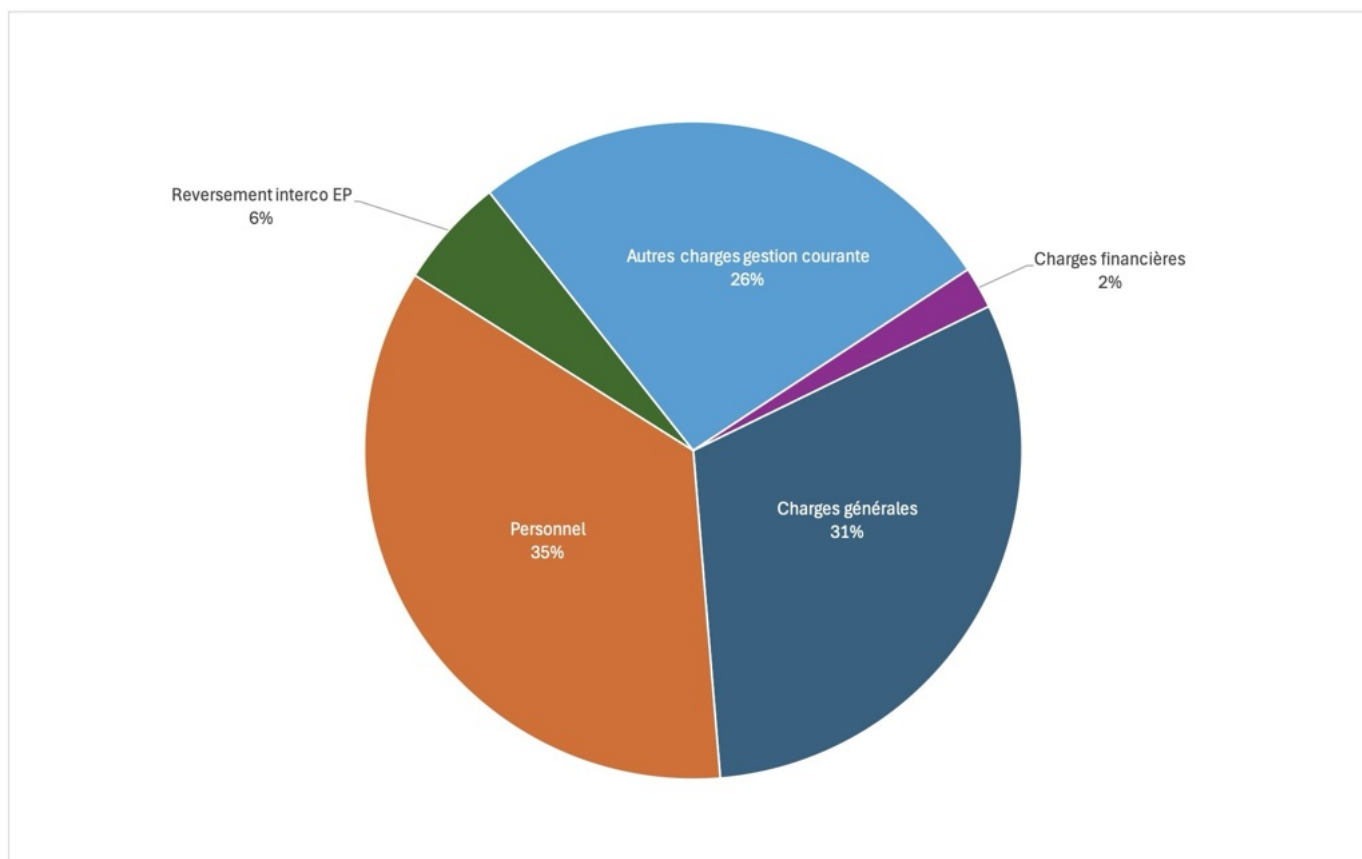
Dotations, fonds divers et réserves : Fonds de compensation de la TVA
Affectation du résultat de l'exercice 2022

Subventions d'investissement : Subventions accordées par l'Etat, la région et le département pour la restauration de l'ancienne église

Amortissement Concerne principalement les dépenses liés à l'élaboration des documents d'urbanisme

FINANCES COMMUNALES 2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023



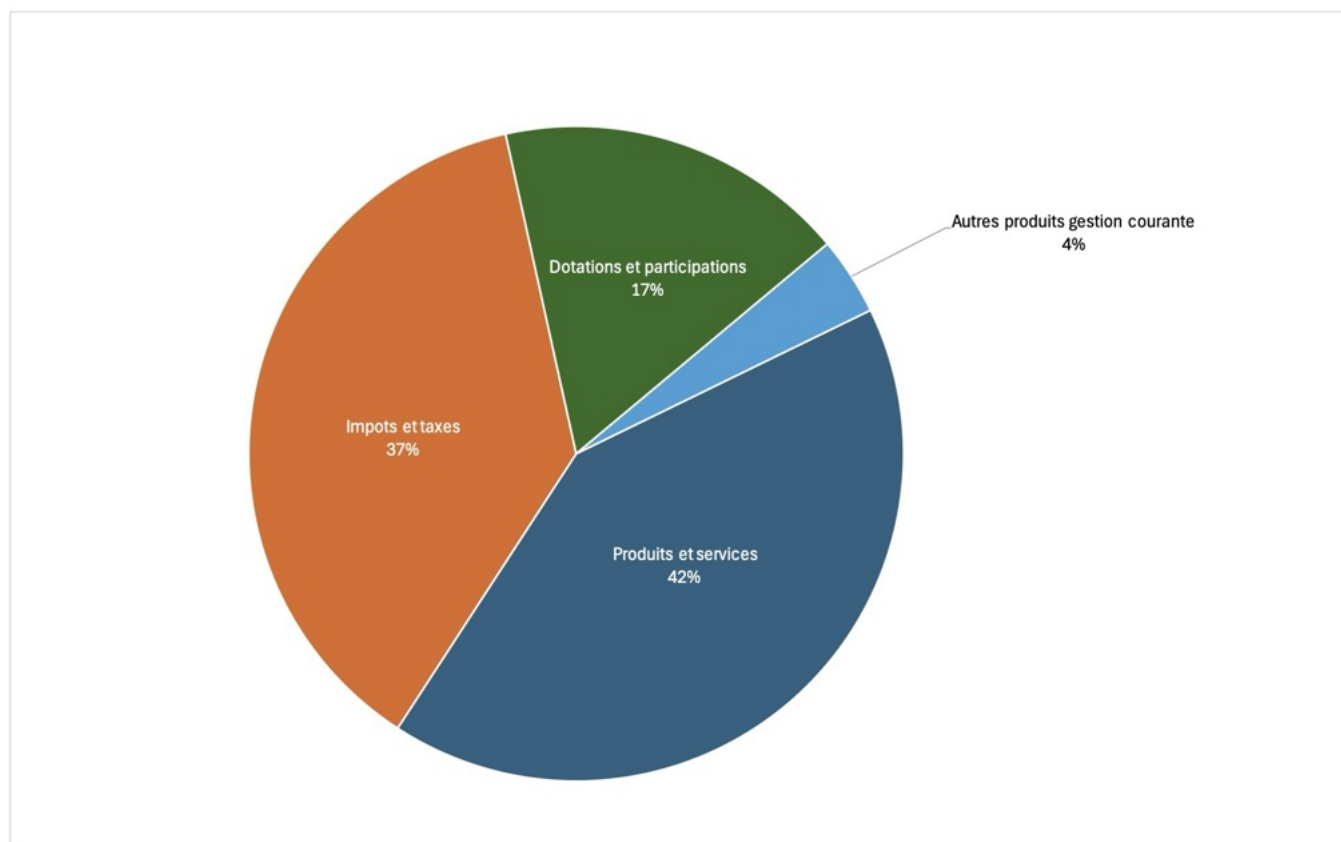
DEPENSES 328 825 €

Dépenses	
Objet	Montant
Charges générales	101 638 €
Personnel	115 929 €
Reversement interco EP	17 817 €
Autres charges gestion courante	86 706 €
Charges financières	6 735 €

- Charges générales :** Fonctionnement bâtiments et véhicules
Entretien des terrains, des bâtiments, de la voirie, des véhicules, maintenance
Assurances, Fêtes et cérémonies, Frais de gardiennage ONF,
Taxes foncières, redevances ordures ménagères
- Personnel :** Personnels titulaires
Accompagnateur bus scolaire
Cotisations, oeuvres sociales, médecine du travail
- Reversement interco EP :** Attribution de compensation versée à la communauté de communes Pays d'Uzès
- Autres charges gestion courante :** Elus : indemnités, cotisations de retraite, formations
Participation aux frais de scolarisation
et cantines versée à la mairie de St Quentin la Poterie
Service d'incendie, Subventions aux associations
- Charges financières :** Remboursement des intérêts des emprunts

FINANCES COMMUNALES 2023

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023



RECETTES 424 716 €

Recettes	
Objet	Montant
Produits et services	175 832 €
Impôts et taxes	158 672 €
Dotations et participations	73 843 €
Autres produits gestion courante	16 368 €

Produits et services :

Panneaux photovoltaïques
Baux communaux, redevances d'occupation du domaine public
Coupes du bois, taxes d'affouage
Location de droit de chasse
Concessions cimetière

Impôts et taxes :

Impôts directs locaux
Fond départemental DMTO (Droits de Mutation à Titre Onéreux)

Dotations et participations :

Dotations et compensations de l'Etat

Autres produits gestion courante :

Loyers du presbytère et locations de la salle polyvalente

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 2 février 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 décembre 2023
- Point N°2 : Poste d'adjoint suite à démission (remplacement ou non du postevacant) 001/2024
- Point N°3 : Désignation du conseiller communautaire suppléant 002/2024
- Point N°4 : Désignation d'un délégué titulaire au sein du SIVOM de la Région de Collorgues 003/2024
- Point N°5 : Désignation de délégués titulaire et suppléants au sein de Territoire d'Energie / SMEG 004/2024
- Point N°6 : Désignation de délégués titulaires au sein du SIVU Uzège Nord 005/2024
- Point N°7 : SICTOMU : désignation de deux représentants suppléants
- Point N°8 : Désignation d'un correspondant Défense 006/2024
- Point N°9 : Composition de la commission d'appel d'offres 007/2024
- Point N°10 : Autorisation d'effectuer par avance des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024 008/2024
- Point N°11.a : Electrification de l'aérodrome : approbation du projet et autorisation donnée au maire de signer l'état financier estimatif de l'opération 009/2024
- Point N°11.b : Electrification de l'aérodrome : approbation de la convention de remboursement des travaux d'électrification par l'aéroclub d'Uzès 010/2024
- Point N°12 : Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire selon le droit commun 011/2024
- Point N°13 : Décisions du maire prises par délégation
- Point N°14 : Questions et informations diverses

Séance du jeudi 29 février 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2024
- Point N°2 : Marché à bons de commande pour les travaux de voirie : choix de l'entreprise
- Point N°3 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux 012/2024
- Point N°4 : Approbation de la convention de mise à disposition du service DeclaLoc et autorisation donnée au maire de la signer 013/2024
- Point N°5 : Mise à jour du tableau récapitulatif des indemnités des élus 014/2024
- Point N°6 : Décisions du maire prises par délégation
- Point N°7 : Questions et informations diverses

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 14 mars 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 29 février 2024
- Point N°2 : Accord-cadre à bons de commande pour les travaux de voirie et réseaux divers : choix de l'entreprise 015/2024
- Point N°3 : Transfert de compétence « Eclairage Public » au Territoire d'Énergie (TE) Gard – SMEG 016/2024
- Point N°7 : Questions et informations diverses

Séance du jeudi 11 avril 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2024
- Point N°2 : Approbation du compte de gestion 2023 – budget principal 017/2024
- Point N°3 : Approbation du compte administratif 2023 018/2024
- Point N°4 : Fixation des taxes foncières 2024
- Point N°5 : Approbation du budget 2024 020/2024
- Point N°6 : Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour le budget 2024 021/2023
- Point N°7 : Prime exceptionnelle du personnel communal 022/2023
- Point N°8 : Attribution des subventions aux associations 023/2024, 024/2024, 025/2024
- Point N° 9 : Désignation d'un correspondant défense 026/2024

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 mai 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024
- Point N°2 : Plan de prévention des risques inondation (PPRI) communal : avis de la commune
- Point N°3 : Projet de cuisine de l'Arbousier : demande du fonds de concours à la communauté de communes Pays d'Uzès (CCPU) 028/2024
- Point N°4 : Achat de matériel pour le tracteur : choix des entreprises et approbation du devis 029/2024
- Point N°5 : Désignation de l'ancienne chaufferie comme local d'archives 030/2024
- Point N°6 : Contrat de mise en fourrière des véhicules : approbation et autorisation donnée au maire de le signer 031/2023
- Point N°7 : Convention Fonds Solidarité Logement 2024 : approbation et autorisation donnée au maire de la signer 032/2023
- Point N°8 : Territoire d'Energie SMEG : désignation d'un délégué suppléant 033/2024
- Point N° 9 : Affouage 2023 / 2024 : prorogation du délai 034/2024
- Point N°10 : Approbation de l'avenant au devis 2024-000022 de l'entreprise Jeune – Gradins du théâtre de verdure 035/2024
- Point N°11 : Requête de M. Vève auprès du Tribunal Administratif de Nîmes –Autorisation donnée au maire d'ester en justice 036/2024
- Point N°12 : Décisions du maire prises par délégation

Séance du jeudi 27 juin 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024
- Point N°2 : Adhésion au groupement de commandes porté par les syndicats départementaux d'énergies 037/2024
- Point N°3 : Aménagement du cimetière : approbation des devis 038/2024
- Point N°4 : Rénovation de la mairie : diagnostic énergétique 039/2024
- Point N°5 : Redevance d'occupation du domaine public Orange 040/2024
- Point N°6 : Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité 041/2024
- Point N°7 : Adhésion à l'association « Élus santé publique et territoire » 042/2024
- Point N°8 : Décisions du maire prises par délégation

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 Août 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1 : Approbation du procès-verbal du 27 juin 2024
- Point N°2 : Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale
- Point N°3 : Travaux de réfection de voirie (Grand rue et pont du Mas de l'ancienne église) : choix de l'entreprise et autorisation donnée au maire de signer les devis
- Point N°4 : Projet de cuisine de l'Arbousier: approbation des devis et autorisation donnée au maire de les signer
- Point N°5 : Approbation de la convention « Accompagnement bus scolaire 2022/2023 du centre socioculturel intercommunal Pierre Mendès France de St Quentin la Poterie
- Point N°6 : Questions et informations diverses

Séance du mardi 8 Octobre 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point N°1. Approbation du procès-verbal du 29 août 2024
- Point N°2. Affouage 2024/2025 :
 - a. Approbation de la liste des affouagistes
 - b. Fixation de la taxe d'affouage
- Point N°3. Droit de préemption urbain
- Point N°4. Questions et informations diverses

L'intégralité des procès-verbaux des conseils municipaux sont publiés sur le site de la commune. Ils sont également disponibles en mairie.

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Un nouveau souffle pour Belvézet : Construction d'une Station d'Épuration Moderne

En janvier 2024, le projet ambitieux de modernisation est lancé par le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de la région de Collorgues et la mairie afin de répondre aux besoins actuels et futurs de notre commune en matière de gestion des eaux usées et autres normes écologiques.

Un Système d'Assainissement de 30 ans à remplacer

Le réseau de collecte des eaux usées et la station d'épuration actuelle ont été mis en place en 1993. La station, située Chemin d'Aiguevives, est de type lit bactérien et conçue pour une capacité de 360 habitants. Or, en période estivale, elle se retrouve en surcapacité avec environ 450 habitants raccordés. De plus, implantée en zone inondable, elle ne répond plus aux exigences actuelles, ni en termes de sécurité ni d'efficacité.

Objectif de la Nouvelle Station d'Épuration (STEP)

Pour répondre à ces défis, le SIVOM prévoit la construction d'une nouvelle station d'épuration capable de desservir les besoins de la population actuelle et d'anticiper l'augmentation future. La station est conçue pour traiter les effluents de 600 habitants maximum.

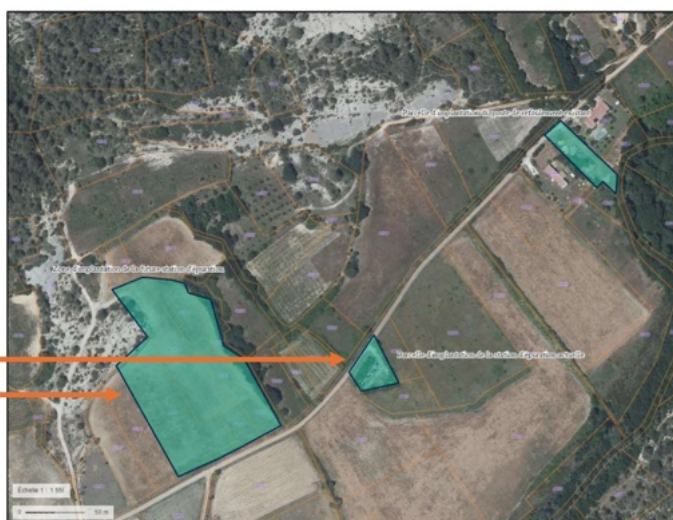
Un Procédé naturel et fiable : Filtres Plantés de Roseaux

La nouvelle station, qui sera également située Chemin d'Aiguevives, adopte un procédé naturel de filtration de type "*filtres plantés de roseaux*", un système entièrement biologique. Les filtres à écoulement vertical utilisent des matériaux minéraux et des plantes enracinées, comme les roseaux, pour assurer un traitement efficace des effluents. Ce procédé garantit un traitement épuratoire fiable tout en intégrant harmonieusement la station dans le paysage. Le fonctionnement de la station est gravitaire, utilisant les pentes naturelles du terrain, ce qui permet un écoulement optimisé sans recourir à des systèmes énergivores.

*Implantation de la
nouvelle station*

Ancienne station

Nouvelle station



LES TRAVAUX COMMUNAUX

Structure Technique de la Station

La nouvelle station est constituée d'un massif filtrant à deux étages :



- * Premier étage : Trois casiers en parallèle, alimentés par les eaux usées préalablement dégrillées, avec des couches de gravier fin et de matériaux de granulométrie supérieure pour assurer un drainage efficace.
- * Deuxième étage : Deux casiers en parallèle, alimentés par les eaux issues du premier étage, composés de sable et de gravier fin.

Chaque casier filtrant a une épaisseur totale de 90 cm et comprend trois couches : une couche filtrante, une couche de transition et une couche drainante, assurant une épuration performante et constante. Une couche d'étanchéité est également présente pour protéger l'environnement immédiat de toute infiltration.

Il est à noter qu'il n'est pas possible de surdimensionner l'ouvrage, car les roseaux ne pourraient plus être suffisamment alimentés et perdraient ainsi leur efficacité.

Aménagements et Financements

Pour garantir une exploitation efficace de la nouvelle station, le site sera clôturé et une voirie intérieure aménagée. Un local technique y sera également construit, facilitant les interventions des techniciens. L'ancienne station sera démolie dès la mise en service de la nouvelle installation.

Le coût total du projet s'élève à **1 163 000 euros HT** (soit **1 395 600 euros TTC**), répartis comme suit :

- * **Travaux de la STEP** : 753 000 euros
- * **Maîtrise d'œuvre et études** : 110 000 euros
- * **Construction des ouvrages de transport des effluents** : 300 000 euros

Le financement proviendra du département du Gard, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et des ressources complémentaires du SIVOM. Ces dernières sont constituées pour moitié de 270000 euros mis de côté grâce aux sommes collectées sur les factures des eaux usées des habitants.

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Rénovation du cimetière de Belvézet : un lieu de mémoire réaménagé et modernisé

Après plus de deux décennies de discussions, le conseil municipal de Belvézet a pris en charge le réaménagement complet du cimetière. Ce projet, devenu une priorité en raison de l'état d'abandon de certaines tombes et de l'absence de places disponibles pour de nouvelles concessions, vise à offrir aux habitants un lieu de recueillement respectueux, accessible et fonctionnel.

À l'automne 2023, l'opération a débuté par la reprise de 81 tombes en terrain commun. Après un long travail de recherche et une large communication avec les familles concernées, cette phase essentielle a pu être menée dans le respect des défunts et de leur famille.

Les travaux d'aménagement ont également porté sur l'amélioration des accès : une ouverture a été créée à l'est, facilitant l'accès pour les services funéraires et les familles. Un nouveau portail a été installé à cet endroit, tandis que le portail sud a été rénové.

En novembre 2024, les dernières étapes des travaux sont en cours. Le terrain, endommagé lors de la reprise des tombes, est remis en état et des allées aménagées et clairement délimitées offrent désormais une circulation fluide dans le cimetière. L'entrée sud devient accessible aux personnes à mobilité réduite grâce à la création d'une pente. Enfin, un jardin du souvenir est créé, ajoutant un espace paisible dédié à la mémoire des défunts. Un point d'eau supplémentaire sera créé côté portail est.

Ce projet marque une transformation importante du cimetière de Belvézet, conciliant mémoire et modernité et répondant aux attentes des habitants avec un espace digne et harmonieux.



Portail Est crée



Portail Sud rénové



Travaux en cours

LES TRAVAUX COMMUNAUX

Travaux exceptionnels de réfection de voirie

Le violent épisode pluvieux des 9 et 10 mars a causé de nombreux dégâts à la voirie communale.

Le pont de l'Ancienne Eglise et la Grand Rue ont durement été touchés. Leur réfection a été ajoutée au programme de travaux de voirie initialement prévu au budget 2024. L'état de catastrophe naturelle pour la commune a été reconnu par arrêté au 17 Juin 2024.



Dégâts sur route départementale D218



Pont Ancienne Eglise inondé pendant la tempête Monica. La réfection du pont aura lieu au printemps.



Pont Ancienne Eglise après passage tempête Monica



Grand Rue pendant réfection



Grand Rue coté place des Aires

LES TRAVAUX COMMUNAUX

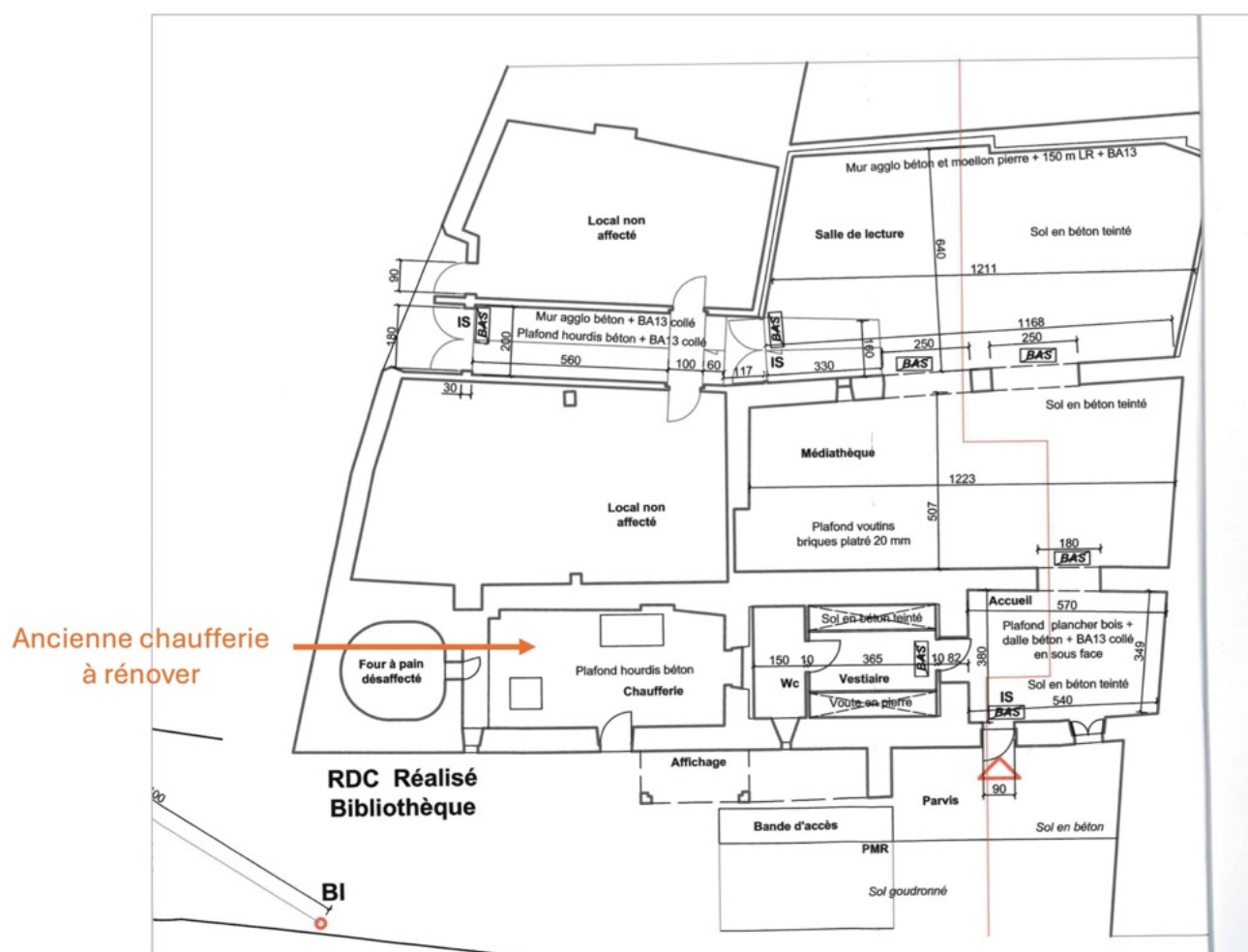
Un nouvel abri temporaire pour les archives communales

Jusqu'en 2010, les archives communales de Belvézet étaient conservées dans un local situé au rez-de-chaussée de la mairie, à proximité de la chaufferie. Ce local a ensuite été transformé en sanitaire pour la médiathèque lors de son aménagement et les archives ont été déplacées dans la réserve située au nord du bâtiment.

En 2023, l'installation d'une pompe à chaleur dans cette réserve a obligé la commune à réfléchir à un nouvel emplacement pour ses archives. Le conseil municipal a décidé de réutiliser l'ancienne chaufferie comme local d'archives. Cependant, de nombreuses contraintes techniques (porte coupe-feu) ne nous permettent pas de mener à bien ce projet.

La mairie réhabilitera malgré tout le local de l'ancienne chaufferie pour y mettre les archives de manière provisoire, en attendant la construction de la nouvelle mairie. Cette démarche permettra d'éviter leur transfert aux archives départementales.

Les travaux devraient avoir lieu d'ici la fin 2024, tout début 2025.



LES TRAVAUX COMMUNAUX



Réfection des ferronneries
du Théâtre de Verdure



Embellissement des alentours de
l'Ancienne Eglise
Création d'un mini jardin



Mise hors d'eau du
hangar communal



Réhabilitation de l'amphithéâtre
et création de rampes

LES TRAVAUX COMMUNAUX

LA RESTAURATION DE L'ANCIENNE EGLISE

La restauration de l'ancienne église s'est déroulée en deux phases :

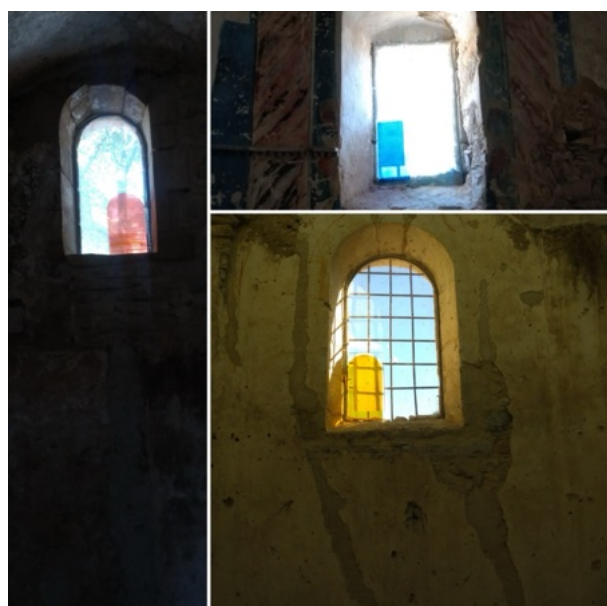
- * 1ère phase : la sauvegarde du bâtiment par sa mise hors d'eau hors d'air
- * 2ème phase : la création d'un lieu artistique et culturel par l'aménagement des espaces intérieurs, des abords et la restauration des façades

1ère phase : 2013/2014

Les fortes chutes de neige de l'hiver 2009 ont causé l'effondrement d'une grande partie de la nef et des bas-côtés. Les travaux engagés ont permis de stabiliser et de consolider les maçonneries défailtantes. La voûte principale a été restituée et les bas-côtés ont été recouverts d'une verrière afin d'apporter la lumière. Le portail d'entrée et les baies en façade nord ont été restaurés. Les cuves en béton présentes dans le bâtiment ont été démolies, les branchements d'eau, d'assainissement et d'électricité ont été installés. Enfin les décors peints du XVIIe siècle ont été sauvegardés.

BILAN FINANCIER DE LA PREMIERE PHASE :

Dépenses TTC	489 108.31	
Recettes (subventions et dons)	337 623.06	
Récupération de la TVA	72 127,00	
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	79 358.25	16,22 %



LES TRAVAUX COMMUNAUX

2^{nde} phase : 2021-2023

L'objectif de cette tranche de travaux était de redonner vie à l'édifice en créant un lieu d'échanges et de manifestations culturelles en respectant la réglementation en vigueur. Le sol a été repris en intégralité. Les baies ont été équipées de vitraux et de grilles de protection. La création des vitraux a fait l'objet d'un concours d'artistes. Le sens d'ouverture de la porte d'origine n'étant pas conforme aux règles de sécurité des établissements recevant du public, un sas en verre a été installé pour gérer les flux et éviter les courants d'air. Un travail de restauration minutieux a été entrepris sur les enduits permettant aux décors peints de retrouver leur éclat et également la découverte de nouvelles fresques. Des toilettes adaptées aux personnes à mobilité réduite ont été installées dans la sacristie ainsi qu'un coin cuisine. Les façades ont été entièrement restaurées avec un soin particulier apporté à la façade ouest dont le faux appareillage remarquable a été restitué.

Les murs de soutènement ont été remontés, la calade devant l'église a été restaurée ainsi que la placette qui prévoit un accès pour tous.

Un drain a été installé pour assainir le bâtiment.

Enfin une importante campagne de fouilles archéologiques liée aux travaux a été menée mettant à jour de nombreuses sépultures et permettant, dans l'abside, la mise en valeur des vestiges de l'édifice primitif daté du 7 ou 8^{ème} siècle.

BILAN FINANCIER DE LA SECONDE PHASE :

Dépenses TTC	649 669.21	
Recettes (subventions et dons)	287 571.39	
Récupération de la TVA	104 313,71	
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	257 784.11	39,68 %

BILAN FINANCIER GLOBAL DE LA RESTAURATION : 2011 – 2023

Dépenses TTC	1 138 777.52	
Recettes (subventions et dons)	625 194.45	
Récupération de la TVA	176 440.71	
AUTOFINANCEMENT DE LA COMMUNE	337 142.36	29,60 %

Dons récoltés lors des campagnes avec la Fondation du Patrimoine :

* 1^{ère} phase : 5 633,40 €

* 2^{ème} phase : 5 719,90 €

Dons associations 1^{ère} phase :

* Don de M. et Mme Monnier (1^{ère} phase) : 3 624.25 €

* ASPPAH : 14 352.92 €

* Belvézet Demain : 1 968,33 €

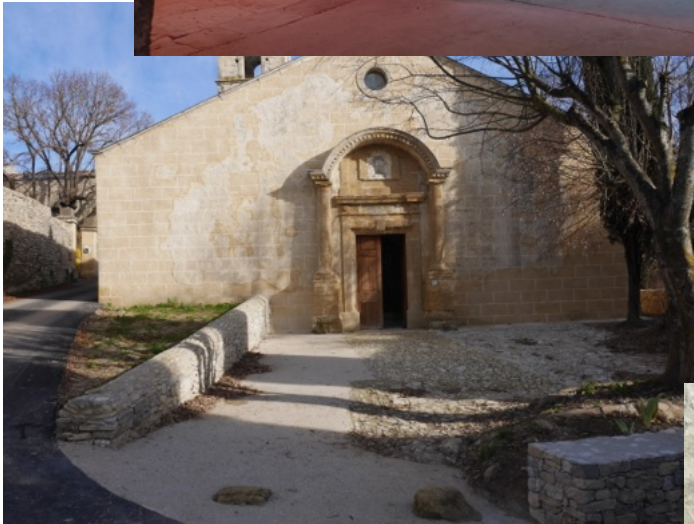
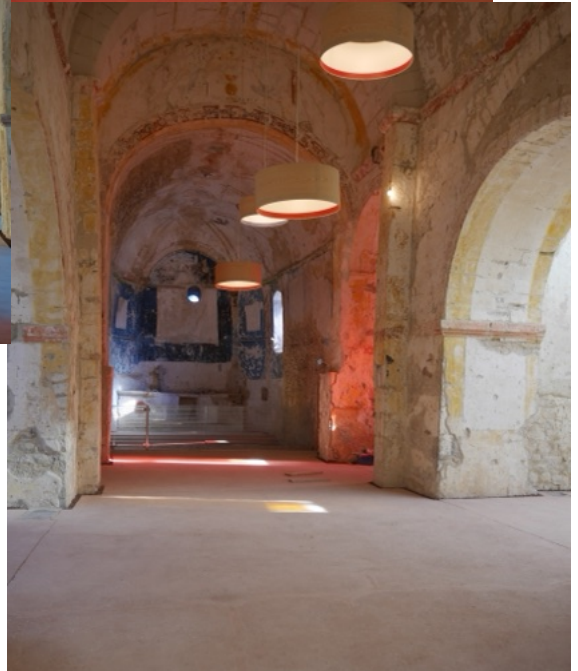
LES TRAVAUX COMMUNAUX

PENDANT RESTAURATION



LES TRAVAUX COMMUNAUX

APRES RESTAURATION



LES TRAVAUX COMMUNAUX

MARCHE A BON DE COMMANDE

Au cours du 1er trimestre 2024, la commune a réalisé un diagnostic de l'état de la voirie communale avec l'entreprise INECO, désignée maître d'œuvre. A l'issue de cette opération, une programmation de travaux avec leur estimation financière a été établie pour les 5 années à venir.

Un appel d'offre a été lancé et c'est l'entreprise Giraud d'Alès qui a été assignataire du marché.

Chaque année, à compter de 2024 et jusqu'en 2028, elle interviendra et réalisera les travaux prévus dans la programmation. Le montant des travaux est variable d'un exercice à l'autre. Le marché prévoit par an un minimum de 10 000 € et un maximum de 100 000 €.

La tranche de travaux de 2024 a été réalisée en septembre et s'élève à 90 280,92 €. Elle a concerné les chemins de Boutetière, de Pradines, des Canabieires, du Passet, des Cognacs, de la Carrière. Une partie des chemins des Fonds et des Martines.



Chemin des Cognacs



Chemin de Pradines

LES TRAVAUX COMMUNAUX



Le chemin du Passet



Le chemin de Boutetière



Le chemin des Canabières



Le chemin des Martines



Le chemin des Fonds



Le chemin de la Carrière

FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

NOEL 2023



Visite surprise du grand bonhomme rouge le samedi 16 décembre, les bras chargés de cadeaux.



Sans oublier la séance de cinéma pour les petits et les grands, les délicieux gâteaux, bonbons et chocolats pour le goûter.

ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES

Dimanche 21 janvier 2024, les habitants de la commune ont été appelés aux urnes pour élire six nouveaux conseillers municipaux. Bienvenue aux six nouveaux élus (de gauche à droite) :

- * Laurence Caron
- * Pierre-Yves Traynard
- * Mylène Desveaux
- * Didier Muffat-Jandet
- * Martine Tessier
- * Catherine Dufaud



FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

VOEUX DU MAIRE



Dimanche 28 janvier, Michel Lafont, au nom de l'équipe municipale, a présenté ses vœux aux Belvézetiens et Belvézetiennes à la salle polyvalente.



La cérémonie a donné l'occasion de dresser un premier bilan de l'action communale, de présenter la nouvelle équipe du conseil municipal et les orientations pour la suite du mandat.



FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

A LA CONQUETE DES OEUFS COLORES, LES PANIERS ONT FAIT LE PLEIN



Mercredi 10 avril, les enfants ont foulé le sol du théâtre de verdure à la recherche des oeufs lors de l'escape game organisé par les membres de la commission enfance et jeunesse de la commune. Tous les enfants sont repartis heureux avec en main leurs chocolats et les plus gourmands n'auront pas attendu d'être arrivés chez eux pour les dévorer. Un grand bravo à Inès, Mathilde et Isia pour cette organisation.



8 MAI



Cérémonie du 79ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 avec dépôt de gerbe au pied du monument aux morts.



Catherine Domenichini - 2ième adjointe au maire de Belvèzet

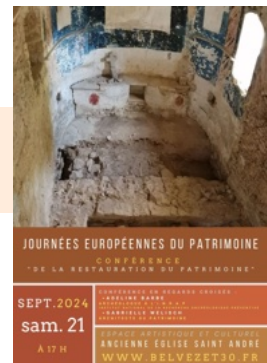
FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

14 JUILLET

Pour la cérémonie du 14 juillet, au théâtre de verdure, après le discours du maire, la municipalité a offert un apéritif où la population a répondu en nombre.



JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE



Le samedi 21 septembre 2024 a eu lieu à l'Ancienne Eglise, espace artistique et culturel, une conférence donnée par Adeline Barbe archéologue à l'INRAP et Gabrielle Welisch architecte du patrimoine, sur les fouilles archéologiques et les différentes phases de restauration de l'Ancienne Eglise.

FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

LES AINÉS À LA FÊTE LE DIMANCHE 22 SEPTEMBRE

Les participants toujours aussi ravis par ce rendez-vous chaleureux et gourmand offert par la commune, ont pris place autour de tables joliment décorées pour déguster un savoureux déjeuner accompagné de musique.

Une belle réussite qui a donné l'occasion aux convives qui se sont mis sur leur 31, d'échanger dans une ambiance sympathique et joyeuse.



FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

LES DÎNERS DE QUARTIER : RETOUR SUR UNE PRATIQUE FRATERNELLE



Le 24 juillet a eu lieu au Mas de l'Ancienne Eglise, un repas de quartier autour d'un buffet improvisé, où les voisins ont pu faire plus ample connaissance pour certains et partager tous ensemble un bon moment d'échanges.

Le but de ces repas est de renforcer les liens de proximité, de créer une solidarité entre voisins, de développer un sentiment d'appartenance à un même lieu et surtout de se mobiliser contre l'exclusion et l'isolement.

Bravo et merci à Cathy Dufaud pour cette belle initiative.

Nous espérons qu'il y en aura plein d'autres pour 2025 !



FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

UNE EXPOSITION COURONNÉE DE SUCCÈS

Tous les samedis et dimanches du 13 septembre au 3 novembre 2024, l'Ancienne Eglise a accueilli pour la deuxième fois une exposition des œuvres d'artistes de Belvézet.

La réussite de cet événement culturel a été au rendez-vous puisque pas moins de 15 exposants, originaires de notre belle commune ont répondu présents. Lors du vernissage le 13/09/2024, nous avons pu apprécier la diversité du travail de ces artistes.

Encore bravo à eux !



Franck Mitrecey



Catherine Delhaye



Bruno Viry



Doris Rouach



Françoise Rondet



José Morillas



Eric Tiepel

FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024



Thierry Laurent



Detlef Freudig



Christian Oesch



Henri Larrère



Heidi Froester



Jean-Jacques Chaignaud



Lou Challut



Jacqueline Colmant



Guy Born

FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024

HALLOWEEN

Un bonbon ou un sort !

Dimanche 27 octobre 2024, un doux frisson a glissé sur Belvèzet ! Accompagnés de leurs parents, les petits Belvezétiens, « terriblement » déguisés à l'occasion de la fête d'Halloween, ont sillonné les rues de la commune afin de faire le plein de confiseries.

La commission enfance et jeunesse s'est également investie en organisant à la salle polyvalente une session de décoration de citrouilles et un grand jeu qui ont remporté un franc succès. Encore un grand merci à Mathilde, Inès et Isia pour leur investissement.



FESTIVITES, MANIFESTATIONS, EVENEMENTS 2024



11 NOVEMBRE

La cérémonie du 11 novembre a réuni les habitants autour du monument aux morts pour rendre hommage aux soldats tombés lors de la première guerre mondiale. Le maire a déposé une gerbe de fleurs au pied du monument, suivi d'une minute de silence en mémoire des disparus. Après la cérémonie, un apéritif a été offert par la municipalité permettant aux villageois de se retrouver et d'échanger dans une ambiance chaleureuse. C'est une occasion de renforcer les liens communautaires tout en perpétuant le devoir de mémoire.



ESPACE ARTISTIQUE ET CULTUREL DE L'ANCIENNE ÉGLISE

Au cours des deux premières années d'exploitation du lieu, en partenariat avec les associations de la commune, nous avons pu tester les « potentialités » du bâtiment à travers l'organisation d'expositions, de concerts, de projections cinématographiques, de conférences, de réunions, des 24 h de la nature.

À la suite de ces expériences nous aurons l'occasion au cours de la saison 2025 d'organiser 4 expositions :

- * Prémices d'une exposition sur l'eau à Belvézet / accueil des 24 heures de la nature. Partenariat avec les Ecologistes de l'Euzière et le Centre Ornithologique du Gard (CoGard)
- * Présentation du travail des élèves des filières des métiers d'art. Partenariat avec le Lycée Charles Gide
- * Exposition des artistes du village
- * Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, avant-projet d'une exposition permanente sur l'historique du lieu et sur son chantier de rénovation. Partenariat avec l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP)

En concertation avec la commission « Culture et Patrimoine », le lieu sera à nouveau mis à disposition des associations de la commune pour l'organisation d'un événement particulier.

Pour aller plus loin :

www.inrap.fr/ancienne-eglise-saint-andre-belvezet-17382

www.inrap.fr/restauration-de-l-ancienne-eglise-saint-andre-de-belvezet-gard-16133

UNE ANNEE A L'ARBOUSIER

LA SAISON 2024



Un espace de convivialité et de services au coeur du village



Comme chaque été depuis quatre ans, l'Arbousier vous a accueillis matin et soir, six jours par semaine, de la mi-juin à la mi septembre. En 2024 notre café communal et associatif a également ouvert les dimanches matins tout au long de l'année, pour le petit-déjeuner ou à l'occasion de son fameux brunch mensuel. Les Ami.e.s de l'Arbousier et d'autres associations de Belvézet vous ont proposé parallèlement un riche programme d'animations sur la terrasse du café et le théâtre de verdure. Merci aux salariés saisonniers – Mylène, Pierre, Béatrice – et à tous les habitants bénévoles qui ont contribué à faire vivre ce lieu fédérateur implanté au centre de gravité du village. Avec la prochaine mise en service de la cuisine, en cours de construction, c'est une nouvelle page de l'histoire de l'Arbousier que nous allons pouvoir écrire ensemble !

Les principaux rendez-vous de 2024 :

- 14/4 - Concert Sol Hess et Keith Kouina avec les Agités du local
- 31/5 - AG et repas de la Société communale de chasse
- 02/6 - Concert Winston Band avec les Agités du local
- 15/6 - Ouverture de la saison estivale et repas thaï
- 23/6 - Concert des Vox Trotters
- 27/6 - Repas indien
- 03/7 - Concert Yoanna avec les Agités du local
- 11/7 - Repas indien

15 Juin



Brunch



- 18/7 - Soirée « l'Arbousier en chantant »
- 19/7 - Exposition « L'eau à Belvézet » avec De Quoi on se Mêlé
- 25/7 - Théâtre « 1800 tours/minute », Clara Verquin seule en scène
- 26/7 - Repas de l'Atelier Gourmand
- 30/7 - Concert Techno Brass avec les Agités du local
- 08/8 - Repas de l'Atelier Gourmand
- 10/8 - Fête de l'association Méandres
- 12/8 - Blind test musical
- 16/8 - Atelier « cuisine des aubergines » avec De Quoi on se Mêlé

UNE ANNEE A L'ARBOUSIER

- 21/8 - Repas de l'Atelier Gourmand
- 22/8 - Soirée « l'Arbousier en chantant 2 »
- 30/8 - Théâtre « Gloire et cailloux », Notsch seule en scène
- 01/9 - Vide-grenier de l'association Poule House
- 06/9 - Repas de l'Atelier Gourmand
- 07/9 - Atelier couture avec l'association Fripso
- 20/9 - Repas de clôture de la saison et blind test dansant

... Sans oublier les grands brunchs préparés chaque premier dimanche du mois par les bénévoles de l'association, ni les pizzas de Stéphane tous les lundis d'été.



13 Août



20 Septembre

Un café et plus encore...

Le projet de l'Arbousier sous sa forme actuelle a été lancé en 2021 sur l'initiative de l'équipe municipale après consultation des habitants de Belvézet. Il vise à construire collectivement un nouveau type de lieu public combinant des espaces de convivialité et de rencontre, de bar et de petits services (restauration, dépôt de boulangerie...), et d'expression artistique et culturelle en lien avec les associations du village.

Afin d'articuler au mieux les rôles et les responsabilités, la gouvernance de l'Arbousier repose sur un trépied : en charge de son fonctionnement, l'association des Ami-e-s rassemble des habitants bénévoles sans lesquels la mise en œuvre du projet ne se ferait pas ; le comité de pilotage composé d'élus, d'habitants volontaires et de représentants d'associations locales est une force de proposition pour la coordination du présent et la préparation du futur ; la municipalité, au nom de la commune, met les lieux à disposition, apporte une aide financière et porte la responsabilité globale de

Association Les Ami.e.s de l'Arbousier

06 38 30 43 72 / arbousier580@gmail.com

<https://mairie-belvezet30.fr/l-arbousier/>

Facebook : L'Arbousier de Belvézet

Instagram : arbousier_belvezet_30

UNE ANNEE A L'ARBOUSIER

CHANTIER DEMONTAGE

Chantier Participatif Terminé Démontage d'une Pergola pour la Construction d'une Cuisine



Nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants pour leur engagement et leur enthousiasme lors de notre chantier participatif de démontage de la pergola. Grâce à votre aide, cette première étape cruciale en vue de la construction de notre nouvelle cuisine communautaire a été un véritable succès.

Votre collaboration et votre esprit de communauté ont permis de transformer cet espace en un lieu prêt à accueillir notre prochain projet. Nous sommes impatients de vous retrouver pour les prochaines étapes et de partager avec vous les avancées de cette belle aventure collective. Un grand merci à tous pour votre dévouement et votre énergie !

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

En prévision de la mise en place de son PCS, la commune de Belvézet a imprimé un DICRIM, résumant les conduites à tenir en cas de catastrophes. Si vous n'avez pas reçu ce document, des exemplaires sont à votre disposition en mairie.

Nous vous rappelons que notre région est particulièrement sensible au risque incendie. Notre nature est belle, ne prenons pas de risques inutiles avec l'emploi du feu. Soyez très prudents et respectez les consignes de la préfecture, disponibles sur le site internet de celle-ci.

Soyez également vigilants au risque inondation, ne créez pas d'installation en zone inondable, n'essayez pas de faire obstacle au passage de l'eau. Mettez vous à l'abri en cas de gros orage, ne vous engagez jamais sur une route inondée.

Préfecture du Gard
Tél. : 0820 09 11 72 [https://
www.gard.pref.gouv.fr](https://www.gard.pref.gouv.fr)



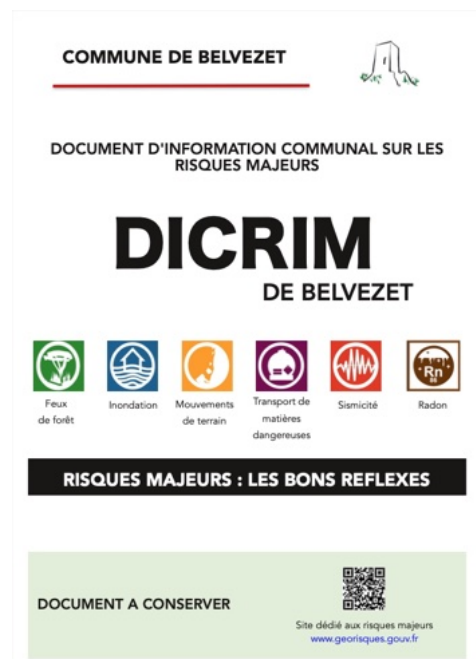
DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

L'information et la sensibilisation des habitants face aux risques majeurs sur notre commune sont des éléments essentiels pour une prévention efficace.

Ce qui implique de mettre en place des comportements adaptés face à un évènement naturel ou technologique à risque.

Il présente les risques qui menacent notre territoire, rappelle les consignes de sécurité à respecter, les moyens d'alerte prévus par la commune, les numéros d'urgence et les démarches.

Un exemplaire du DICRIM a été déposé dans votre boîte aux lettres.



NATURE ET ENVIRONNEMENT

MISE A DISPOSITION DE BROyat

La commune et le Sictomu proposent aux habitants / particuliers du village, du broyat en libre service. Le tas se trouve derrière le cimetière.



Ce broyat pourra être utilisé au jardin et valorisé en paillage pour profiter de ses nombreux avantages. Il permet de réduire le désherbage, l'arrosage et de protéger la terre.

Vous pouvez utiliser le broyat de déchèterie :

- au pied de vos haies.
- autour de vos arbres.
- dans vos massifs d'arbustes ou de plantes vivaces.
- dans les allées de votre jardin.
- dans votre composteur

COMPOSTEURS

Le Mardi 15 octobre 2024 à 18h a eu lieu à la salle polyvalente une nouvelle formation de compostage gratuite et ouverte à tous. Cette nouvelle session a remporté un vif succès.



CHEMIN DES MONTEILS

Ré-ouverture au printemps de l'ancien chemin des Monteils avec l'ONF.

Chaque année, l'office National des forêts (ONF) propose un programme d'actions à la commune. En 2023, il s'agissait de réaliser la ré-ouverture du sentier des Monteils pour un montant de 3 396,34 euros TTC. Ces travaux ont été acceptés par le conseil municipal en avril 2023 et réalisés à l'automne 2023. Cette dépense fait partie du budget alloué chaque année en faveur de la biodiversité.



NATURE ET ENVIRONNEMENT

DEBROUSSAILLAGE

Se protéger du feu en débroussaillant, c'est maintenant !

Le département du Gard est soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage. Pour rappel cela concerne les personnes qui habitent à l'intérieur ou à moins de 200 mètres d'une forêt, d'un maquis, ou d'une garrigue exposée au risque de feu de forêt, définis par arrêté préfectoral.

Le débroussaillage est indispensable dans les zones à risque pour :

- Limiter les départs de feux qui sont à 90% d'origine humaine
- Protéger les personnes et les biens d'un incendie
- Sécuriser l'intervention des sapeurs-pompiers
- Protéger la forêt et son environnement

L'hiver est l'une des périodes les plus propices pour réaliser le débroussaillage. Aujourd'hui, l'objectif est d'être prêt pour la saison estivale 2025 !

En cas d'obligation légale de débroussaillage liée au risque feu de forêt, le brulage des déchets verts est exceptionnellement autorisé.

PIEGES A FRELONS

En France, le frelon asiatique a été observé pour la première fois en Gironde en 2004 et a depuis, évolué de manière fulgurante.

Depuis sa découverte, plusieurs textes ont été adoptés dans l'objectif de limiter sa diffusion et de favoriser sa lutte. Depuis 2016, le frelon asiatique figure parmi la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne.

Le premier plan national d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des espèces exotiques envahissantes a été lancé pour la période 2022-2030. Ce plan s'accompagne de mesures concrètes de lutte contre ces espèces qui constituent une menace majeure pour la biodiversité.

En juin, la mairie de Belvézet a fourni des pièges à frelons aux apiculteurs de la commune.



LES ASSOCIATIONS

LISTE DES ASSOCIATIONS ET CONTACTS

NOM	Président	Adresse	Mail / Tel
AERO MODEL'S CLUB	Michel LEONIDE	Chez M. André DELAY, 219 chemin Camp rosier, Vic, 30190 STE ANASTASIE	mleonide@wanadoo.fr 06 62 59 64 30
AEROCLUB D'UZES	Jean-Louis LE MEE	Aérodrome d'Uzès Belvezet, Camp roux, 30580 BELVEZET	aeroclub.uzes@gmail.com jillemee@free.fr 06 28 28 79 63 07 83 03 84 96
ALTER CLASSIC	Henry LARRERE	69 rue de l'acacia, 30580 BELVEZET	alterclassic30@gmail.com 04 66 22 46 33
BELVEZET LOISIRS SPORT NATURE	Danièle FABRE	116bis Rue du plus haut mas, 30580 BELVEZET	fabre.dani@yahoo.fr 06 76 39 90 29
DE QUOI ON SE MELE	Caroline GILLIER	17 rue du pont aux choux, 75003 PARIS	caro.gillier@laposte.net bruno.viry@gmail.com 07 82 06 81 26
LE RADEAU DE L'HYPOTENUSE	Nadja FLANK	"Ma Cantine", 22 boulevard Gambetta, 30700 UZES	leradeaudlh@gmail.com 06 70 93 31 93
LES AGITES DU LOCAL	Clara BORDARIER	147 Rue des tilleuls, 30580 BELVEZET	dulocal@gmail.com
LES AMI.E.S DE L'ARBOUSIER	Guy-Patrick AZEMAR	33 Place René Domergue, 30580 BELVEZET	arbousier580@gmail.com 06 38 30 43 72
LES VOX TROTTERS	Sylvie PETITCOLAS	223bis rue du pigeonier, 30580 BELVEZET	lesvoxtrotters@gmail.com 06 87 24 84 29
MEANDRES	Agnès SODANO	452 chemin d'aiguevives, 30580 BELVEZET	contact@meandres.org 07 82 50 97 09
POULE HOUSE	Olivier CHABROL	33 Place René Domergue, 30580 BELVEZET	o.chabrol@orange.fr 06 03 85 62 73
STE COMMUNALE DE CHASSE	Rodolphe GUILLAUMONT	Rue des micocouliers, 30580 BELVEZET	rodolpheguillaumont@yahoo.fr 04 66 59 17 92

SUBVENTIONS ACCORDEES PAR LA COMMUNE

	2024	2023
Alter Classic	750 €	750 €
Groupe De Quoi On se Mêle	1000 €	1000 €
Les Agités du Local	1000 €	1000 €
Méandres	1000 €	1000 €
Société communale de chasse	1000 €	0 €
Les ami.e.s de l'arbousier	6000 €	6000 €
Les Vox Trotters	0 €	1000 €
Belvézet Loisirs, Sport et Nature	0 €	1000 €
Aéroclub d'Uzès	0 €	1000 €
Poule House	0 €	650 €

LES ASSOCIATIONS

L'AEROCLUB D'UZES



Participation au Téléthon 2024



ASSOCIATION BELVEZET LOISIRS SPORTS ET NATURE

L'Association Loisirs Sport et Nature va fêter ses 10 ans en 2025 !!!

Durant cette décennie Lionel a assuré en tant que bénévole les cours qui se déroulent tous les mercredis (sauf pendant les vacances scolaire) de 19h00 à 20h00 à la salle polyvalente au 1er étage.

Echauffements, renforcements musculaires, gainages, équilibres, étirements... C'est ce que vous ferez si vous venez participer à un cours d'essai gratuitement.

Les exercices s'adressent aux personnes de tous les âges et de tous niveaux.

La devise de notre association est: "on écoute son corps".

La cotisation est de 50€ par an, assurance comprise.

N'hésitez pas a contacter la Présidente, Danièle FABRE au 06.76.39.90.29 pour plus de renseignements.



LES ASSOCIATIONS



Les Agités du Local, une épopée qui débuta au seuil de la nuit des temps, un 1er mai 2010, au théâtre de verdure de Belvézet. Cette nuit-là, un bal traditionnel était organisé par un petit groupe d'individus fraîchement constitué qui ne se faisaient pas encore appeler « Les agités ». Des villageois d'ici et de là se joignirent à la fête. La légende raconte qu'un déluge s'abattit sur cette première soirée de concert, et que pendant longtemps, leurs finances en furent grevées, mais pas leur moral, pas leur envie initiale, pas ce désir diffus et communicatif. Ces agités pionniers se relevèrent doucement, et continuèrent cette mission qui les animait souterrainement : organiser du concert populaire, varié et de qualité au fond de leur vallée et alentour, à distance acceptable des autoroutes. Avec la caractéristique qui les singularise : Toujours en entrée libre. Pas fous, ils en tirèrent même des leçons : à l'avenir, ils iraient mollo sur la musique trad et l'accordéon pour éviter de froisser derechef les dieux diluviens du cru, et se concentreraient sur les musiques actuelles.

15 ans plus tard les Agités ont acquis des compétences, du matériel, de l'expérience. Ils sont autonomes d'un point de vue technique de scène et mutualisent toujours avec Évolu'son, mais se nourrissent toujours à l'occasion de bouts de ficelles. Ils ont rencontré des alter egos sur le territoire aux alentours de Belvézet, des voisins, des cousins, porteurs eux aussi d'une dynamique culturelle et collective contagieuse : le KPCM, l'Abrix bar, La Bruguière Écologie, le festival du Cinéma Belge, Babart, le rézo des possibles, FRIPSO, le Haras, la maison du castor à Collias, Radio Grille Ouverte, Radio FUZE, les Lucettes, Les Ami.e.s de l'Arbousier, PALOMA, la mairie de Belvézet, celle de La Bruguière, de Garrigues, etc... Et j'en passe.

15 ans plus tard, leur population a triplé, des doigts d'une main à leur naissance ils sont passés à 18, tous bénévoles, tous administrateurs, tous manutentionnaires, tous décisionnaires.

15 ans plus tard les Agités ont organisé plus de 200 concerts/événements, dont 137 à Belvézet, et ont reçu plus de 300 artistes.

15 ans plus tard, en 2025, les Agités du local sont toujours là, et espèrent fêter avec splendeur et dignité leur 15ème anniversaire.



LES ASSOCIATIONS

ALTER CLASSIC



Depuis 2019, l'association Alter Classic organise 2 concerts de musique de chambre à Belvèzet. En 2023 et cette année, ces concerts ont eu lieu dans l'ancienne église rénovée qui apporte tout son charme à la musique.

Les habitués et ceux qui venaient pour la première fois, ont été enchantés par les programmes que les organisateurs ont à cœur de faire évoluer chaque année. Ainsi, pour la soirée du 3 août, une guitariste et une clarinettiste ont charmé les spectateurs qui sont revenus, pour la plupart, le lendemain écouter le trio Calligramme, toujours très apprécié et le duo violon/piano avec Julien Poli au violon qui a su enflammer le public avec des pièces de Maurice Ravel et de Pablo de Sarasate.

De nouvelles surprises attendront le public en 2025 !



LES ASSOCIATIONS

MEANDRES



<https://meandres.weebly.com>
contact@meandres.org

Méandres est une association de production audiovisuelle à dominante documentaire, nous allons à la rencontre de parcours, d'histoires ou de souvenirs pour les mettre en valeur et ainsi les partager autant que les préserver.

Nous avons lancé nos premiers podcasts qui devraient sortir en début d'année prochaine. Le premier suit la création d'une association sportive pour participer à une coupe du monde de foot... d'archéologues : la Winckelmann Cup. Qui se déroulait cette année à Oxford. Une épopée cocasse prétexte à évoquer le temps partagé hors travail par des collègues, les associations sportives et leur dynamique fédératrice et les événements populaires rassembleurs qui permettent de rencontrer ses pairs. Capté entre Mars et Juin, ce podcast devrait comporter cinq épisodes.

Un autre podcast s'intéressera aux parcours de femmes, à certains moments clés qui participent à la construction et à l'estime de soi. Il mettra en lumière ce qu'il peut y avoir d'extraordinaire au sein de l'ordinaire. Prévu pour devenir un rendez-vous régulier, Sarah a pour l'instant enregistré un premier entretien en guise de pilote.

Pour ce qui est de la vidéo, le Grand Mas, MFR d'Uzès, a fait appel à nous pour réaliser une vidéo autour des soixante ans de l'établissement, ainsi qu'une brochure papier. La fille des fondateurs qui y a fait sa carrière, partait à la retraite cette année, et il y eut aussi un changement de direction. Un anniversaire charnière donc, occasion de revenir sur l'histoire du lieu pour un travail de mémoire, et d'en faire une présentation pour la diffuser et aller vers l'avenir.

Comme nous avons pu le faire avec les projections de « Devant ma porte... » qui accueillait certains des protagonistes pour échanger avec eux et déguster leurs produits, notre volonté est que ces collectages puissent ensuite servir à des moments de vie, de rencontres et d'échanges.

Une expérience ludique et festive a été menée cet été avec un jeu de piste pour retrouver la trace d'épouvantails disparus. En partie dans le village et en partie avec des vidéos en ligne, le jeu qui durait une dizaine de jours se terminait par la fête de l'association. Lancé par une parade d'épouvantails puis ambiancé au son des concerts de Zehtra et de Frapajam, ce fut un moment convivial à l'Arbousier pour lequel nous avons reçu de touchants retours.

Merci à celles et ceux qui ont participé, fourni des habits, bouts de bois, bouts de jardin, cousu des jambes, fabriqué des épouvantails, rejoint la parade, dansé, chanté...



LES ASSOCIATIONS

Groupe Vocal
LES VOX TROTTERS



Le groupe vocal des « Voxtrotters » qui a son siège social à Belvézet, existe depuis une quinzaine d'années et il est depuis lors dirigé par Anne Lauron, artiste flutiste, chanteuse, et pédagogue formée à la transmission des musiques populaires et traditionnelles du monde. La taille du groupe varie au fil des années. A la rentrée 2024, le nombre de membres est passé à 13 personnes : 8 femmes et 5 hommes, dont 4 habitants de Belvézet. Les répétitions se tiennent à un rythme hebdomadaire, en alternance entre Belvézet et Lezan.

Le répertoire évolue régulièrement. Un bon nombre d'habitants de Belvézet qui sont venus écouter les concerts que l'ensemble donne chaque année au village ont entendu un programme dédié au Brésil, puis un projet musical conçu comme un voyage vers les pays de l'Est qui, depuis deux ans, s'est progressivement décalé vers le Sud et le pourtour méditerranéen. Il s'agit toujours d'un répertoire coloré, qui propose au grand public des spectacles d'une vingtaine de chants issus de cultures variées, d'ici et d'ailleurs. Souvent inconnus du grand public, ces chants parfois nostalgiques parfois très joyeux renvoient à une culture musicale transmise entre générations qui célèbre des moments importants de la vie : berceuses, chants de travail, odes à la nature, à l'amour, prières, chant d'adieu...

« Autour de la Méditerranée », notre projet actuel, compte ainsi des œuvres du sud de l'Europe : Occitanie, Italie, des Balkans : Albanie, Macédoine, Grèce, Turquie, Bulgarie, et s'étend au-delà vers le Moyen Orient et l'Égypte.

Les musiciens professionnels associés changent avec le répertoire. Citons par exemple Natacha Santos guitariste, Pascal Picard chanteur solo ou Maria Kriva chanteuse et danseuse, Rachel Rouvière chanteuse solo violoncelliste et percussionniste, et cette année encore Fernando Cabello guitariste.

En 2024 et 2025, les Voxtrotters chanteront seuls mais il leur arrive de s'accorder avec d'autres voix : l'an dernier les concerts avaient été organisés avec les Crécelles, groupe dirigé par Rachel Rouvière et qui propose aussi un répertoire de chants traditionnels populaires, essentiellement occitans. Quelques participations externes : un concert pour la fête du Pois Chiche avec un groupe d'Alès, l'animation d'une fête de la musique à Collias...

Après chaque concert, un verre de l'amitié permet d'échanger avec le public. Les retours sur la prestation de juin dernier à l'Arbousier ont été très positifs et chaleureux tant de la part du grand public que de professionnels : les auditeurs, surpris par le répertoire à la fois très varié et néanmoins homogène, apprécient les couleurs et l'énergie des chants (notamment des Balkans) qui sont très percutants. Sachant que certains peuvent ressentir une frustration de ne pas comprendre les paroles, nous sommes attentifs à bien présenter chaque chant, son contexte et son sens. Depuis peu nous avons introduit des solos, qui apportent de la diversité, mais sont exigeants et nécessitent de travailler les voix et de gagner en assurance.

Enfin, les Voxtrotters essaient, en fonction des possibilités et des opportunités, de s'impliquer dans la vie locale en partenariat avec d'autres associations de Belvézet : inauguration de la 1ère phase de rénovation de l'ancienne église, concert lors du repas des aînés, journée des associations, organisation de stages de techniques vocales, atelier de « théâtre d'impro » à l'Arbousier, ou encore dans un autre registre culturel organisation et portage de spectacles de théâtre, par exemple pour accompagner une habitante du village, Morgan Ranz, qui a adapté et interprété la pièce « Syngué sabour » d'après le roman d'Atiq Rahimi et l'a présentée en février 2023 à la Médiathèque intercommunale de Belvézet. Ou encore mise en lien de l'association Méandres avec le groupe Frapajam pour le concert de sa fête annuelle l'été dernier.

LES ASSOCIATIONS

LA CHASSE

L'association communale de chasse de Belvézet a pour activité la chasse au petit et gros gibier sur le territoire de Belvézet. Ce groupement de chasseurs est particulièrement engagé dans la préservation de l'environnement et de la faune sauvage locale.

L'association se réunit une fois par an pour une assemblée générale. Elle valide les comptes, présente le bilan moral et prépare la saison suivante. Le bureau de chasse est élu pour 2 ans et est actuellement composé de :

- * Guillaumont Rodolphe, Président,
- * Fabre Michel, Vice-Président,
- * Valfré Claudette, Trésorière,
- * Herman Valentin, Secrétaire,
- * Rigaud Arnaud et Gauthier Alexandre, les assesseurs,

L'association communale de chasse de Belvézet compte 63 membres (63 chasseurs) qui partagent une passion commune pour la nature et la chasse responsable et sont fiers de contribuer à la préservation des espèces animales dans leur milieu naturel.

Si vous êtes un amateur de chasse et que vous cherchez à rejoindre une communauté de passionnés, l'association communale de chasse de Belvézet est l'endroit idéal pour vous. Avec une ambiance conviviale et passionnée, vous pouvez être sûr que vous trouverez ici une communauté de personnes partageant les mêmes intérêts et les mêmes valeurs que vous.





« La Draille des Seynes » 2024 Sentiers art et nature Balades, ateliers, forums....



Les Parcours, un espace à partager

Voilà 5 ans que la Draille s'est invitée dans la Garrigue et que ses installations artistiques sont des repères de promenades. Vous y cheminerez en pleine nature en découvrant des points de vue panoramiques sur la vallée et les hameaux. Et vous vous arrêterez pour découvrir des informations sur les biotopes traversés et les 5 éléments.

Nous incitons à veiller aux autres habitants ou utilisateurs des lieux (plantes, oiseaux, animaux, bergers, chasseurs, promeneurs...). Les installations aussi demandent soin, attention et intérêt.

Deux débats pour agiter des idées

- « **Le nucléaire, une énergie d'avenir ?** »

Nous avons proposé de (re)lancer le débat, de démonter les fausses évidences et de définir un autre modèle énergétique.

- « **l'art de vivre vieille et vieux** »

Nous avons échangé sur nos expériences de vie de vieilles et de vieux et réfléchi à l'émergence d'un discours différent de la vieillesse et de ses besoins.

L'art est à la croisée de tous nos chemins ; il relie nos actions et nos propositions.

Tous les curieux sont conviés à une balade pour dessiner, un atelier de création d'un fanzine, un atelier cuisine, une rencontre pour enrichir la photothèque ou à un débat sur un sujet actuel...

Rendez-vous en 2025 pour de nouvelles expériences !



Fanzine « Belvez'eau : les enfants nous font le cours d'eau »

Nous avons choisi d'aborder la question très critique dans le village de **la ressource en eau** et d'en faire le thème de l'atelier estival de 2024.

Nous avons accueilli 12 jeunes et enfants pendant une semaine. Ils ont enquêté, échangé et rencontré des personnes clés. Ils ont réalisé des dessins et des textes avec les informations collectées.

Un artiste-enseignant, 3 facilitateurs bénévoles de l'association ont assuré l'animation.

LES ASSOCIATIONS

LE POULE HOUSE

L'association inscrit son activité dans un cadre associatif, convivial et ludique. Elle invite tous les habitants qui le souhaitent à s'impliquer de manière active dans ce projet ou simplement en amenant les déchets au poulailler.



Un vide-grenier réussi :



C'est sous un beau soleil, le dimanche 1er septembre, au théâtre de verdure et dans les rues de la commune, que l'association Le Poule House a réuni 20 exposants pour son vide-grenier. Le public y est venu en grand nombre faire des affaires, déambuler dans les stands et aussi bruncher sur place en collaboration avec l'association les Ami.e.s de l'Arbousier.

Une belle réussite pour une première pour l'association Le Poule House.



L'association a pour objet l'exploitation et l'entretien du poulailler communal créée en 2013 par la mairie en collaboration avec le SICTOMU.



INTERCOMMUNALITE

SIVOM de la région de COLLORGUES (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple)
Service des eaux et assainissement de Belvézet

Adresse : Place de la République, 30700 Foissac
Par téléphone : 04 66 03 37 37 - En cas d'urgence : 04 64 03 37 31

Le SIVOM de la région de Collorgues est en charge du réseau d'eau potable de la commune depuis 2007 et de son réseau d'assainissement depuis 2009. Vous devez contacter ses services pour toute demande d'ouverture ou de résiliation d'un abonnement ou tout autre question liée à l'eau et à l'assainissement.

SICTOMU (Le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès)

Adresse : Quartier, Bord Nègre, Argilliers / 30210
Par téléphone 04 66 22 13 70

Le SICTOMU s'étend sur 35 communes du Gard appartenant à deux Communautés de Communes (CC du Pont du Gard et CC Pays d'Uzès) dont Belvézet qui lui confie la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés pour une partie de leur territoire. Il exerce la compétence de collecte et a délégué la compétence "traitement" au syndicat Sud Rhône Environnement. La prévention est aussi au cœur de son métier. Plus de 22 000 tonnes de déchets sont collectées chaque année par le syndicat.

Territoire d'énergie Gard - SMEG (Syndicat Mixte d'Electricité du Gard)

Adresse : 4 rue Bridaine, 30000 NIMES
Par téléphone 04 66 38 65 75

Réunissant la totalité des 351 communes gardoises le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, Territoire d'Energie est aujourd'hui l'un des principaux acteurs publics de l'énergie électrique dans le département. Il oeuvre pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, au service des adhérents et des gardois.

SIVU (Syndicat intercommunal à vocation unique) **Uzège Nord**

Le SIVU Uzège Nord a été créé le 1er janvier 2023 et a pour objet la création et/ou la gestion de bâtiments dédiés à l'exercice de professionnels de santé. Il est constitué par 11 communes (dont Belvézet) et son siège est à Lussan (Gard). Il soutient le centre de santé d'Audabiac (voir infos pratiques page 67).

ENEDIS

Fusion entre les 2 notions clés "Energie" et « DIStribution".
Les renseignements sur EDF à Belvézet
Par téléphone 3404, du lundi au samedi de 8h00 à 20h00.
En ligne via l'espace client EDF, sur l'application EDF & Moi.
Par voie postale EDF Service Clients, TSA 21941, 62978 ARRAS CEDEX 9, France.

INTERCOMMUNALITE



COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'UZES (CCPU)

La Communauté de Communes Pays d'Uzès est une communauté de communes située à proximité des agglomérations de Nîmes, Alès, Bagnols et même Avignon, au cœur du Gard.

Depuis le 1er janvier 2013, les 35 communes des communautés de communes de l'Uzège, du Grand Lussan et de l'ex canton de St Chaptes se sont unies pour constituer un ensemble cohérent de 30.000 habitants. La communauté de communes exerce des compétences qui ont été décidées collectivement par les communes membres.

- * Enfance jeunesse : crèches, service jeunesse
- * Equipements culturels et sportifs
- * Economie et emploi
- * Aménagement du territoire : service urbanisme, gestion des DFCI
- * Tourisme : Office Uzès / Pont du Gard
- * Transport
- * Agriculture
- * Gestion des déchets
- * Sécurité
- * Mobilité transport

Les grands projets en cours sont :

- * Le projet alimentaire territorial
- * La piscine intercommunale
- * Le plan local de santé

Au quotidien, la CCPU est aussi présente :

- * Toutes les semaines avec les activités de la médiathèque « la clef des arts »
- * Tous les troisièmes mardis du mois avec les permanences de « La Maison France Services » à la médiathèque : 11 organismes pour vous permettre de faire toutes vos démarches administratives en un seul lieu. Prochainement, la création d'une Maison France Service proposant deux nouveaux points d'accueil fixes à Uzès et Lussan et la tournée itinérante sera doublée. Il y a aura donc deux permanences par mois à Belvézet.

Déclaration de revenus / Demande d'aide au logement / Remboursement de soins / Dossier retraite / Papiers d'identités Inscription France Travail / Changement d'adresse / Rénovation énergétique / Aide juridique / Carte grise / Chèque énergie.

INFOS DECHETERIE

LA DÉCHÈTERIE, MAILLON INDISPENSABLE DE LA CHAÎNE DU TRI

En déchèterie, les particuliers viennent déposer gratuitement les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique : appareils électroménagers, informatiques, meubles, produits toxiques, inflammables, polluants, déchets verts, gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

4 DÉCHÈTERIES AU SERVICE DES HABITANTS

Le SICTOMU assure la gestion directe de 4 déchèteries à Uzès, Fournès, Lussan et Vallabrix. Le syndicat a également conventionné avec deux autres collectivités afin de permettre aux habitants les plus éloignés d'accéder à un site au plus près de chez eux :

- Déchèterie de Carrigues-Sainte-Eulalie pour les habitants de Foissac et Serviers ;
- Déchèterie de Connaux pour les habitants de Pouzilhac.



QUE PUIS-JE DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE ?



L'espace Réemploi est uniquement disponible dans la déchèterie de Vallabrix. En association avec l'ADRU (Association pour une Recyclerie-Ressourcerie en ligne).

LA CARTE D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES :

À QUOI SERT LA CARTE D'ACCÈS ?

La carte d'accès est un outil essentiel pour :

- **Améliorer la gestion et le contrôle** du service de déchèterie : Cela garantit un **service de qualité à un coût raisonnable**.
- **Réservé l'accès aux quatre sites** aux usagers du SICTOMU : Seuls les usagers autorisés peuvent accéder aux installations.
- **Assurer une meilleure traçabilité des dépôts** : Cela permet de suivre les apports de déchets de manière efficace.

COMMENT L'UTILISER ?

Présenter votre carte à l'entrée :

- **À la barrière automatique** : La carte doit être scannée pour ouvrir l'accès.
- **Au gardien** : Montrez votre carte au gardien à votre arrivée. Celui-ci identifiera les types de déchets que vous apportez et vous dirigera vers le quai adapté.



PRINCIPALES RÈGLES D'USAGE :

Volume maximum de déchets :

- 1 m³ (300 kg) par jour 3x par semaine maximum tous flux confondus ;
- **À Vallabrix, il est autorisé de déposer jusqu'à 3 m³ (900 kg) de végétaux au maximum, trois fois par semaine.**

Tout dépassement de ces volumes fera l'objet d'une facturation.

A noter : la facturation se fait dès le premier mètre cube pour les professionnels

Utilisation de la carte :

- Une seule carte par foyer ;
- Non cessible et non échangeable.

Renouvellement de la carte :

La carte n'est renouvelée qu'en cas de :

- **Perte, détérioration ou casse** : Un chèque de 7€ à l'ordre du Trésor public est requis.
- **Vol** : Renouvellement gratuit sur présentation d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Nous vous remercions de respecter ces règles afin de maintenir un service efficace et de qualité pour tous. Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à contacter nos services : sictomu@sictomu.fr

Une déchetterie est un espace aménagé où les particuliers peuvent déposer leurs déchets non collectés par les services de ramassage, tels que les déchets encombrants, recyclables ou dangereux. Elle permet ainsi de faciliter le tri, le recyclage et l'élimination responsable des déchets, tout en réduisant les nuisances environnementales.

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE

Déchèterie	Horaires classiques	Horaires du 15 juin au 15 septembre	Jours d'ouverture
Fournès			Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi
Lussan	8h30 - 11h45 14h - 17h15	7h - 14h	Lundi, mercredi et samedi
Uzès			Du lundi au dimanche matin inclus
Vallabrix			Du mardi au samedi

FERMETURE TOUS LES JOURS FÉRIÉS

LE RÔLE DU GARDIEN DE DÉCHÈTERIE



Le gardien de déchèterie est responsable de l'accueil des usagers. Il les guide et les informe sur les différentes filières de tri et les consignes à respecter pour le dépôt des déchets. Il veille également à la sécurité du site, en contrôlant l'accès et en s'assurant que les règles de sécurité soient respectées. En outre, il est chargé de maintenir la propreté et l'ordre dans la déchèterie, en effectuant des tâches de nettoyage et de maintenance régulières.

En déchèterie, restons polis ! Insulter, agresser ou menacer un agent public est puni par la loi : jusqu'à 6 mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.

GAGNEZ DU TEMPS EN DEMANDANT VOTRE CARTE DEPUIS CHEZ VOUS !

Pour faciliter l'accès et améliorer la gestion de nos déchèteries, nous vous invitons à effectuer vos démarches en ligne. Rendez-vous sur notre site internet à l'adresse suivante : www.sictomu.fr/mes-demarches-en-ligne.

Pour effectuer votre demande de carte d'accès, vous aurez besoin des documents suivants :

- Un justificatif de domicile.
- Le certificat d'immatriculation de votre véhicule.

Une fois votre demande soumise, vous recevrez par email un document PDF nommé "carte d'accès provisoire" à utiliser en attendant de recevoir votre carte physique. En quelques clics, vous serez prêt à utiliser nos déchèteries dans les meilleures conditions.



Pour tous renseignements sur la collecte de vos déchets : 04 66 22 13 70 ou www.sictomu.fr



UN PEU D'HISTOIRE ...

LE CASTELLAS DE BELVEZET TÉMOIGNAGE D'UN VILLAGE MÉDIEVAL LANGUEDOCIEN



Le Castellans, érigé au XII^e siècle, est bien plus qu'une ruine. Il domine le paysage local, incarnant pour les habitants un symbole puissant de leur passé collectif. Il est le gardien silencieux du récit des générations passées.

Belvézet, initialement nommé Fontjean, est mentionné pour la première fois en 1144, et son château de pierre aurait été achevé autour de 1209. Cette fortification représentait une extension de l'autorité des seigneurs d'Uzès, eux-mêmes dépendants du Comté de Toulouse, alors non intégré au domaine royal.

Le paysage agricole de Belvézet était marqué par des ressources spécifiques, dépendant d'une géographie mêlant plaines et reliefs : élevage ovin, vignes, cultures de blé et d'herbes fourragères. Mais ce système économique restait très encadré par les obligations féodales. Les paysans devaient s'acquitter de diverses taxes au profit du seigneur, comme le cens (redevance foncière), le champart (fraction de la récolte) ou les banalités (droits d'utilisation de moulins et fours seigneuriaux). Ces impôts, perçus en argent ou en nature, garantissaient la subsistance et l'autorité du seigneur local. Les terres de Belvézet appartenaient en partie aux ducs d'Uzès, qui venaient y chasser. L'autorité du seigneur s'étendait aussi aux aspects religieux : l'église romane du village, édifiée au XII^e siècle, dépendait de l'évêché d'Uzès et témoignait de l'influence ecclésiastique sur les terres du seigneur.

La position géographique de Belvézet et son château s'inscrivaient dans un système de défense pour protéger Uzès et ses alentours, formant un réseau de châteaux. Bien que Belvézet ait été épargné par les attaques directes des Croisades contre les Cathares au début du XIII^e siècle, la menace des « hérétiques » a poussé les seigneurs locaux à renforcer leurs bastions. La Croisade des Albigeois (1209-1229) était un conflit politique et religieux qui a marqué toute la région, même si Belvézet, en raison de son isolement, est resté relativement épargné. À partir du XIV^e siècle, la région a cependant subi les ravages de la guerre de Cent Ans et des bandes de mercenaires sans emploi, les Grandes Compagnies, qui terrorisaient les villages. En 1383, les Tuchins incendièrent probablement le Castellans, confirmant la vulnérabilité de Belvézet face aux soulèvements populaires. La peste noire, quant à elle, réduisit drastiquement la population de Belvézet, qui passa de quelques dizaines de foyers à moins d'une vingtaine de survivants.

UN PEU D'HISTOIRE ...



Le Castellat se distinguait par une architecture typique des forteresses médiévales languedociennes. Son donjon central abritait les provisions, armes et trésors des seigneurs. L'intérieur du château comportait diverses salles : une salle de garde, une grande salle pour les banquets et réunions, une chapelle, et des chambres privées. La présence de logettes adossées aux remparts, rare dans la région, servait potentiellement de refuge pour les villageois en cas de siège prolongé. Ces logettes rappellent des structures similaires dans le Castrum de Caumont en Ariège, et semblent appartenir au modèle de « forteresses de repli » caractéristiques des régions méditerranéennes. Belvèzet, isolé dans sa cuvette naturelle, offrait ainsi une protection unique, essentielle pour les habitants qui souhaitaient préserver leurs récoltes et leurs biens en cas de trouble.

Le Castellat de Belvèzet, témoin silencieux de l'histoire médiévale, incarne la féodalité languedocienne et l'importance des structures sociales et économiques locales. Belvèzet, à travers ce château et son organisation villageoise, représente l'archétype des communautés rurales de la région, marquées par la protection seigneuriale, la vie agricole et les défis posés par les conflits et crises du Moyen Âge.

Pierre BARROT DORE



INFOS PRATIQUES

PERMANENCE JURIDIQUE

Depuis le 1er septembre 2022, les permanences juridiques des avocats et juristes sont sur rendez-vous entre 9h et 11h40 les 1ers et 3èmes mercredis du mois à la salle des Commissions de la Mairie d'Uzès.



PONT DU GARD

Le tarif de stationnement est de 9 € / véhicule. Pour les gardois, TRANSFORMEZ votre billet de parking en ABONNEMENT ANNUEL. Pour cela, vous avez 14 jours pour créer un compte en ligne avec votre numéro de plaque d'immatriculation.



PIECE D'IDENTITE

Vous souhaitez faire une demande de passeport ou de carte nationale d'identité, vous devez vous rendre dans une mairie équipée d'une station d'enregistrement et ce n'est pas le cas de Belvézet. Les communes les plus proches sont : Uzès, Montaren, Saint Chaptès, Rémoulins ...
Vous pouvez réaliser la pré demande en ligne avant de vous rendre en mairie..

Infos sur : www.ants.gouv.fr

Toutes les informations sont disponibles sur service-public.fr



INFOS PRATIQUES

DEFIBRILATEUR AUTOMATISE EXTERNE (DAE)

Un DAE est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, il contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Son utilisation est simple. En ouvrant le boîtier, des consignes vocales sont données à l'utilisateur pour réaliser toutes les opérations. Il est impératif de poursuivre le massage cardiaque durant les explications.

Toute personne même non médecin, peut utiliser un DAE, quel que soit son âge.

Le DAE de Belvézet est installé sous l'escalier d'accès à la mairie.



HORAIRES POUR BRICOLER ET JARDINER



Pour que Belvézet garde tout son charme, il convient de rappeler que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, débroussailleuses, tronçonneuses, perceuses ne peuvent être effectués que pendant les horaires fixés par arrêtés préfectoral n° 2008-193-7 du 11 juillet 2008 relatif à la lutte contre le bruit de voisinage dans son article 8:

Du lundi au Vendredi de 9h à 19h30
Les samedis; de 9h à 12h et de 15h à 19h
Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Le non-respect de ses horaires est puni d'une amende prévue pour les contraventions de 3ème classe dans les conditions prévues à l'article R.1337-7 et de cinquième classe dans les conditions prévues à l'article R. 1337-6 du code de la santé publique.

INFOS PRATIQUES

LA BONNE CONDUITE DE LA PROMENADE DES CHIENS



Le ramassage des déjections par les propriétaires de chiens est obligatoire. Les déjections canines sur la chaussée, devant les habitations et les bâtiments publics sont interdites.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des crottes. De même, les animaux doivent être tenus en laisse. La divagation des chiens est elle aussi interdite. Les chiens classés dangereux doivent en outre porter une muselière.

En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère ou de 2ème classe de l'article R632-1 du code pénal ainsi que l'article R541-76 du code de l'environnement.

CHIENS DE CATEGORIES 1 ET 2

Certains chiens considérés comme pouvant être dangereux sont soumis à une réglementation spécifique. Ils sont classés en deux catégories :

- * 1ère catégorie : chiens d'attaque
- * 2ème catégorie : chiens de garde et de défense

Les propriétaires de ces chiens doivent les déclarer en mairie afin d'obtenir un permis de détention délivré par la mairie.

ETRENNES : SOYEZ VIGILANTS !

Avec l'arrivée de la nouvelle année, les pompiers, les facteurs ou encore les bénévoles d'associations s'adonnent aux traditionnelles étrennes.

Restez toutefois vigilants ! Des personnes malintentionnées pourraient se présenter à votre domicile en se faisant passer pour ces professionnels.

Pour se prémunir d'une éventuelle arnaque, demandez à voir la carte professionnelle. Ne laissez jamais un démarcheur suspect entrer chez vous et ne transmettez pas d'informations personnelles.



TRI SELECTIF

Depuis le mercredi 8 Mai 2024, vous n'avez plus à vous déplacer jusqu'à votre "Point d'Apport Volontaire" habituel pour déposer vos emballages ménagers, en plastique, en carton et en métal. Ces sacs jaunes sont à déposer au même endroit que votre bac de restes. La collecte s'effectue le même jour par deux équipes différentes. Les sacs jaunes transparents sont à récupérer en mairie aux horaires habituels d'ouverture.

INFOS PRATIQUES

CANICULE



Canicule Infos Service Téléphone : 0800 06 66 66

Service de 9h à 19h / (appel gratuit depuis un poste fixe et mobile en France)

Des conseils simples permettent de protéger sa santé, en particulier pour les personnes les plus à risques comme les personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, parents de jeunes enfants, nourrissons et enfants, travailleurs manuels, travaillant à l'extérieur et les personnes pratiquant une activité sportive en plein air.

- * Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif
- * Rafraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants-bras) plusieurs fois par jour
- * Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool
- * Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...)
- * Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais)
- * Pensez à donner régulièrement de vos nouvelles à vos proches et, dès que nécessaire, n'hésitez pas à demander de l'aide
- * Au moindre doute, demandez conseil à votre médecin traitant, tout particulièrement en cas de problème de santé ou de traitement médicamenteux régulier (adaptation de doses par exemple).



OU ET COMMENT TROUVER DES SOINS MEDICAUX AUTOUR DE BELVEZET

Accéder à des soins médicaux peut être difficile quand on n'a pas de médecin traitant ou en situation d'urgence médicale.

Vous trouverez sur cette fiche des indications et numéros de téléphone sur les services qui peuvent vous être utiles.

En cas d'urgence médicale

Le Service d'Accès aux Soins du Gard – (SAS)

(CHU Caremeau – Nîmes) Tel 15

Joignable par le 15.

C'est le service à joindre en premier.

Le SAS permet d'apporter une réponse adaptée aux appels de nature médicale qui concernent une urgence vitale ou une urgence ressentie

L'accueil est réalisé par un **Assistant de Régulation Médicale** qui va identifier, qualifier, prioriser et orienter l'appelant vers :

- * **Soit le SAMU** pour les motifs qui relèvent de l'Aide Médicale Urgente
- * **Soit les Soins Ambulatoires pour les motifs qui relèvent de la Médecine Générale**
Le médecin régulateur généraliste peut alors, selon le cas, délivrer un conseil médical, une télé-prescription, une visio-régulation, un rendez-vous de soins non programmé dans les 24 à 48 heures chez un médecin généraliste correspondant du SAS, une orientation vers une Maison Médicale de Garde.

La Maison Médicale de Garde

811 Avenue du Dr Jean Goubert, 30100 Alès

Il est préférable d'appeler le 15 avant de s'y rendre

C'est un lieu de consultations de médecine générale fonctionnant uniquement en dehors des horaires habituels des médecins:

- * Consultation tous les soirs de 20h à 00h00
- * Consultation de journée samedi après-midi, dimanche, fériés

Les pharmacies de garde de Uzes

Vous trouverez l'agenda des pharmacies de garde sur le site suivant

<https://www.uzes.fr/demarches/solidarite-sante-et-autonomie/pharmacies-de-garde>

INFOS PRATIQUES

Un accès privilégié aux habitants de Belvézet

Le Centre de santé AUDABIAC

3680 route d'Audabiac
Hameau d'Audabiac
30580 Lussan

Téléphone : 04 11 18 00 64

Ce centre de santé est porté par le GIP " Ma Santé ma Région " au sein duquel sont notamment représentés les partenaires institutionnels de la santé et les collectivités territoriales.

Les communes de **Belvézet, Bouquet, Fontarèches, Fons sur Lussan, La Bastide d'Engras, La Bruguière, Lussan, Pognadoresse, Saint Laurent la Vernède, Saint Marcel de Careiret et Vallérargues** ont constitué un syndicat qui soutient son fonctionnement.

Les habitants de Belvézet ne disposant pas de médecin traitant sont prioritaires et les urgences ou premières consultations sont possibles (les modalités seront précisées par le secrétariat).

Pour vous Informer, conseiller, orienter

L'annuaire AMELI des médecins par commune

<https://annuaresante.ameli.fr/trouver-un-professionnel-de-sante/medecin-generaliste/30-gard>

Le DAC , Dispositif d'Appui à la Coordination du Gard

Téléphone : 04 66 70 05 18

Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h à 17h.

Le DAC est un numéro unique d'accueil et d'orientation des professionnels et usagers du Gard pour Informer, conseiller, orienter :

- * Transmettre des coordonnées de professionnels, structures, dispositifs
- * Informer, orienter vers un dispositif, une organisation ou vers des ressources adaptées (ouverture de droits, aides financières)
- * Expliquer l'activité d'une structure
- * Informer sur l'actualité territoriale (projets de territoire, groupes de travail, ateliers...)
- * Rechercher des intervenants ou des établissements adaptés, concertations, accès à des expertises

DEMARCHES ADMINISTRATIVES A PORTEE DE CLIC



Première étape pour tous les documents

- Je vérifie que l'adresse comporte le sigle gov.fr
- Je vais sur le site de l'ANTS
- Je crée un compte ou je me connecte avec mes identifiants FranceConnect

Carte d'identité

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Passeport

Je peux faire ma pré-demande en ligne et je note le numéro qui m'est attribué et/ou j'imprime le récapitulatif comportant un code-barres qui sera scanné en mairie.

J'achète un timbre fiscal sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/>

J'identifie une mairie dans laquelle je peux faire ma démarche et où je peux prendre rendez-vous si le service est proposé.

Je dépose mon dossier complet au guichet de la mairie qui procède au relevé de mes empreintes digitales et qui vérifie mes pièces justificatives.

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je suis averti de la réception de mon titre que je vais récupérer à la mairie.



Permis de conduire

Je rassemble mes pièces justificatives scannées ou photographiées et j'obtiens ma photo numérisée auprès des cabines ou photographes agréés.

Je peux faire une demande d'inscription au permis ou une demande de titre en ligne.

En cas de vol, je le déclare auprès de la police ou de la gendarmerie. En cas de perte, je la déclare en ligne : Dans les 2 cas, j'achète un timbre fiscal en ligne.

Je fais ma demande en ligne seul ou en lien avec mon école de conduite <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Mon compte usager me permet de suivre l'état d'avancement de ma demande.

Je reçois mon permis à mon domicile.



Certificat d'immatriculation

Je peux faire une demande en ligne pour un/une :

- Duplicata
- Changement d'adresse
- Cession de véhicule
- Autre motif

Je fais ma demande en ligne <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

En fonction de la demande, je m'authentifie grâce à France Connect ou au code joint lors de la réception du titre et je renseigne les informations nécessaires, notamment le numéro d'immatriculation.

J'imprime le certificat provisoire et le récépissé de dépôt de ma demande pour être autorisé à circuler. Dans le cas d'une cession, je récupère les documents nécessaires à la vente et un code de cession à remettre au vendeur.

Je reçois mon certificat d'immatriculation à mon domicile.



- Pour faciliter mes démarches, je peux faire appel aux professionnels de l'automobile. Pour le permis de conduire, lors de mon inscription, je peux autoriser l'auto-école à accomplir la procédure et à transmettre des justificatifs pour mon compte. Pour le certificat d'immatriculation, je peux faire appel à un professionnel de l'automobile qui peut réaliser les démarches à ma place. Je le trouve sur <https://immatriculation.gouv.fr>, rubrique «services associés» puis «immatriculer mon véhicule».
- Je peux également me rendre dans une préfecture ou dans les sous-préfectures équipées, pour utiliser un point numérique et effectuer mes démarches en ligne. Il me permet d'imprimer et de scanner mes documents et d'être accompagné dans les différentes étapes par un médiateur numérique.

NUMEROS UTILES

Numéros d'urgence

15

SAMU

17

Police secours

18

Sapeurs-pompiers

112

Appels d'urgence européen

115

Hébergement d'urgence

119

Enfance maltraitée

196

Secours en mer

3919

Violences conjugales

3018

Harcèlement scolaire

114

par SMS pour les personnes malentendantes



Gendarmerie : 04 66 22 54 66
Avenue Moïse Charas, 30700 Uzès
Hors heures ouvrables faire le 17

Remerciements à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ce journal, dont les articles et photos ont permis de nous remémorer l'actualité et les bons moments de l'année 2024.



Le Maire, son Conseil Municipal et le Personnel Communal
de Belvézet vous présentent leurs meilleurs voeux pour
l'année 2025.